

# Cité

N° 27 - 35 F

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

A red-toned illustration of a crowd marching. In the center, a large winged figure, possibly a personification of Liberty or Justice, holds a banner. The crowd consists of men, women, and children, some carrying flags and drums. The scene is set outdoors with a horizon line in the background.

**L'ÉTAT  
ET LE  
CITOYEN**

---

---

# SOMMAIRE

N° 27 - 2<sup>e</sup> trimestre 1996 - ISSN 0756-3205 - Com. paritaire N° 64853

■ Renaissance par Yvan Aumont.....	2
■ Éditorial.....	3

## DOSSIER « L'État et le citoyen »

■ Entretien avec Daniel Gaxie .....	5
■ L'État contre la société civile, mythe ou réalité ? par Alexandre Massonnet .....	11
■ Breton, Français et Européen par Ludovic Galfo .....	17
■ La citoyenneté active : Contre-pouvoir ou prolongement de l'État ? par Alexandre Renaud .....	33
■ La vertu du citoyen en démocratie par Bertrand Renouvin .....	41

## MAGAZINE

■ La question de l'artifice par David Saint Aimé.....	53
■ Redécouvrir Louis Calaferte : Le droit de cité est un devoir par Alexandre Renaud .....	57
■ Anciens numéros.....	62
■ Abonnement.....	64

---

Directeur de la publication : Yvan AUMONT  
Imprimé par nos soins, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris  
Ont participé à la réalisation de ce numéro : Ludovic Galfo, Véronique Hallereau,  
Alexandre Massonnet, Alexandre Renaud, Bertrand Renouvin, David Saint Aimé.

---

*Publié avec le concours du Centre National des Lettres*

---

---

# RENAISSANCE

Eh oui ! c'est bien d'une renaissance dont il s'agit. Depuis près de quatre ans *Cité* n'avait pas paru. Non que les idées eussent manqué ou qu'il nous eût paru qu'il n'y ait plus rien à dire, mais tout simplement parce que la petite équipe qui avait la charge de la revue avait progressivement été absorbée par d'autres tâches et que, de fait, elle s'était dissoute.

Si aujourd'hui *Cité* renaît c'est parce qu'un petit groupe d'étudiants est venu spontanément nous proposer d'assumer la responsabilité de la parution de la revue. Nous avons accepté et décidé de leur laisser entièrement carte blanche. Ce sont eux qui choisissent les thèmes et sont comptables de leurs écrits. C'est dire qu'il ne faut pas chercher dans *Cité* une quelconque « orthodoxie doctrinale » mais seulement l'expression d'une réflexion menée en toute liberté.

Vous avez aujourd'hui entre les mains le premier résultat du travail de la nouvelle équipe. A vous de juger. Nous souhaitons avoir vos réactions - et nous les publierons - que ce soit sous forme de lettres ou d'articles. Nous comptons également sur vous, sur un plan plus matériel, afin de faire connaître *Cité* car un nombre minimum d'abonnés est nécessaire pour qu'une revue puisse vivre.

**Yvan AUMONT**  
Directeur de la publication

---

---

# Éditorial

● **Alexandre M. : Bonjour Alexandre. C'est quoi cette revue ?**

Alexandre R. : Bonjour Alexandre. C'est *CITÉ*, une revue de dossier et un magazine.

● **A.M : Fais voir ! Le format est intéressant. Ce qui me frappe, c'est la diversité des thèmes abordés.**

A.R : Oui ! Le dossier permet une approche plus construite du sujet considéré, tandis que la partie Magazine, par les thèmes et les problématiques proposées ouvre plutôt à de nouvelles réflexions. Ouah !!

● **A.M : Et ce nouveau numéro, c'est sur quoi ?**

A.R : C'est le numéro 27, sur l'État et le citoyen.

● **A.M : Vaste sujet ! Et d'actualité en plus.**

A.R : N'est-ce pas ! Mais ils n'ont pas la volonté d'être exhaustifs. *CITÉ*, c'est plutôt un outil.

● **A.M : De communication et de réflexion.**

A.R : J'allais le dire : de réflexion et de communication.

● **A.M : Georges Orwell était visionnaire. Il avait prévenu : *CITÉ* revient donc.**



---

---

## ÉDITORIAL

Cette reparation s'inscrit dans un double esprit de continuité et de renouveau.

Continuité tout d'abord, reprenant désir d'objectivité et souci critique, fondements de la démarche de la nouvelle citoyenneté. Continuité encore dans la forme, en deux parties : revue de dossier et magazine qui permettront au rédacteur comme au lecteur d'aborder des questions précises aussi bien que de vastes sujets d'actualité.

Continuité enfin, par l'assiduité des abonnés dont *CITÉ* ne manque pas de louer la fidélité.

*CITÉ* numéro 27, c'est aussi un renouveau sollicitant un plus large lectorat, érudit, partisan, étudiant. La revue se fixe ainsi pour objectif de renouveau de s'imposer en base de réflexion véritable, offrant sur chaque thème abordé en dossier, des analyses différentes, complétives ou contradictoires. Le but n'y est pas d'être didactique, plutôt inductif.

Renouveau encore, car *CITÉ* aspire à l'Agora. La revue doit sortir de ses murs : à la rencontre des penseurs d'aujourd'hui, à la rencontre du citoyen. Une place sera consacrée au droit de réaction du lecteur dans la partie Magazine.

Tous ces principes, le numéro 27 les développe dès à présent. Les liens entre le citoyen et l'État sont ainsi posés en termes de rapports tour-à-tour conflictuels - l'État contre la société civile -, passionnés - L'exemple breton -, structurels - Entretien sur la question de l'élite -, interactifs - La citoyenneté active -, ou même vertueux... .

Le Magazine enfin, se situe déjà dans le cadre de ses objectifs polymorphes - La question de l'artifice et redécouvrir Louis Calaferte.

*CITÉ*

---

---

# Entretien avec Daniel Gaxie

Lors du mouvement de grève dans la fonction publique au mois de décembre 1995, il a été beaucoup question des élites, et celles-ci ont été vivement critiquées : elles sont accusées d'être incapables de se réformer et de réformer ; quand elles le font, elles suivent aveuglément les directives du calendrier imposé par l'Europe de Maastricht dont le rythme infernal oblige à un réveil brutal et fort pénible après la léthargie des années Mitterrand ; quand elles réforment, c'est imprudemment, maladroitement, sans tenir compte des réalités sociales des Français, dont on les sait depuis longtemps coupées. En résumé, les élites ont tout faux ! Qui sont-elles, comment sont-elles formées, faut-il en changer ? Pour aider notre réflexion, nous avons demandé un entretien (avant les grèves) à Daniel Gaxie, professeur de sociologie politique à l'Université de Paris-I Panthéon Sorbonne.

● **Cité : Qu'appelle-t-on l'élite exactement ?**

Professeur de sociologie politique à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Daniel Gaxie est notamment l'auteur de : « *Le cens caché* » (3<sup>e</sup> édition 1994), « *Explication du vote* » (sous sa direction, 2<sup>e</sup> édition 1989), « *La démocratie représentative* » (2<sup>e</sup> édition 1995).

**Daniel Gaxie** : Le terme est issu du vocabulaire social, c'est-à-dire qu'il est utilisé spontanément dans la société. Les élites, ce sont les meilleurs, ceux qui ont le mieux réussi : il y a un jugement de valeur dans ce terme. Il a été récupéré par les sciences sociales, qui lui donnent un sens plus neutre : il désigne les catégories socialement considérées comme élites, celles qui ont le pouvoir social. Il faut noter au passage sa connotation antimarxiste : il évite de raisonner en termes de « classes ». Je parle d'élites au pluriel : il y a en effet non pas une élite, mais plusieurs : économique, politique, administrative, intellectuelle, artistique, etc.

---

---

## *ENTRETIEN AVEC...*

### ● **Cité : Certaines ont-elles plus de pouvoir que d'autres ?**

**Daniel Gaxie** : Le problème doit être considéré autrement. Le pouvoir social est différencié : il est constitué de « champs » relativement clos et autonomes. Une élite a un pouvoir dans un secteur particulier : la Haute Fonction Publique (HFP) l'a dans la bureaucratie mais non ailleurs. Cependant, en même temps, les ressources accumulées dans un champ sont susceptibles d'être reconverties et peuvent être mises à profit dans un autre champ. Cette possibilité de reconversion est inégale : les capitaux ont en quelque sorte un « taux de change » plus ou moins favorable. Les élites économiques ont la forme de capital qui a un taux de change le plus élevé : Bouygues, par exemple, fort de sa réussite industrielle, a pu s'offrir une chaîne de télévision et ainsi entrer dans le champ culturel.

### ● **Cité : Existe-t-il des circonstances historiques dans lesquelles les élites sont solidaires les unes des autres, ce qui pourrait en faire un groupe dominant ?**

**Daniel Gaxie** : Dans le passé, certainement : dans des situations de crise, où les dominés se révoltaient (pensons aux révoltes paysannes), les élites pouvaient s'allier pour garder le pouvoir car elles restaient assez homogènes. Mais aujourd'hui, on peut se demander si l'univers du pouvoir n'est pas trop différencié : en son sein même, certains sont très dominés (comme les intellectuels), ce qui les pousse à des positions critiques. Il existe ainsi des obstacles structurels à cette solidarité des élites.

### ● **Cité : La plus grande part des élites politiques est issue des mêmes milieux de la haute bourgeoisie et est formée dans les Grandes Écoles. N'y a-t-il pas uniformisation des esprits qui les couperait du reste de la société ?**

**Daniel Gaxie** : Je ne pense pas que l'on puisse parler d'uniformisation de l'élite politique. Il est vrai qu'elle est systématiquement différente de la population qu'elle est censée représenter : elle est, par exemple, beaucoup plus formée intellectuellement (quand 10 % de la population fait des études supérieures, c'est le cas de 80 % des politiques). Toutefois, des disparités existent au sein même des politiques : certains partis ont un personnel atypique, comme le PCF où la plupart des membres sont d'origine sociale assez modeste et n'ont pas suivi d'études supérieures. Cette tendance s'affaiblit : Robert Hue a un diplôme d'infirmier alors que Georges Marchais n'avait qu'un CAP. Par contre, dans les partis dits de gouvernement (PS-UDF-RPR), la grande majorité des dirigeants est diplômée du supérieur. Au Front National, des polytechniciens côtoient des

personnes au bagage intellectuel beaucoup plus léger. Ces élites-là sont marginales, plus fragiles, certes, mais elles existent. Ce n'est pas tout : il existe un autre clivage à l'intérieur du groupe des dirigeants qui ont étudié dans l'enseignement supérieur - entre ceux qui sortent des Grandes Écoles et ceux qui sortent de l'Université. Cela introduit une différence : la filière universitaire est socialement moins prestigieuse ; elle est plus suivie à gauche qu'à droite de l'échiquier politique. Et puis, nous pourrions multiplier les clivages : les élites socialistes passées par l'ENA sont différentes des élites RPR-UDF passées par la même école : leur origine sociale (plus de classes moyennes à gauche) change leur rapport à l'école - les élus socialistes devant plus leur ascension à leur diplôme...

Ils n'ont pas non plus le même usage des titres scolaires : à gauche, la probabilité de se retrouver dans des secteurs (relativement !) dévalués, est plus élevée. Les députés RPR-UDF formés à l'ENA sont plus souvent passés par les Grandes Écoles, une différence subsiste : un RPR va plus certainement à l'Inspection des Finances, et est ainsi plus proche des milieux d'affaires et de la banque ; un socialiste va plus volontiers au Conseil d'État, plus préoccupé par les politiques sociales et ayant une vision plus juridique des choses. Tout ceci crée des différences d'opinion, de manière de penser, peut-être mal perçues, mais qui n'en existent pas moins et ont toutes leur importance. Je ne crois donc pas en une uniformisation des esprits !

● **Cité : Je voudrais que nous abordions un groupe à part, celui de la Haute Fonction Publique (HFP). Il s'agit, pour les plus influents d'entre eux, de généralistes sortis des Grandes Écoles qui sont au centre du pouvoir, entre l'État, la Banque et les grands groupes nationalisés. Sont-ils vraiment aptes à assumer cette multipositionnalité ?**

**Daniel Gaxie** : Nous touchons ici aux limites de la différenciation entre les champs du pouvoir dont j'ai parlé tout à l'heure, de la différenciation entre la HFP et le secteur économique : le capital administratif peut être converti en capital économique. Il est vrai qu'en France des gens travaillent - durement - pour acquérir des connaissances pointues dans un domaine particulier, comme les mathématiques pour les X, et qu'ils occupent finalement une position de pouvoir où ils n'utiliseront guère ce savoir, une place pour laquelle ils n'ont pas été formés. Sont-ils incompetents pour autant ? Ce n'est pas une question pour le spécialiste des sciences sociales. Il constate seulement qu'on dit qu'ils peuvent apprendre sur le tas ; par ailleurs, leur culture générale et leurs ressources intellectuelles en font des personnes qui s'adaptent facilement. C'est un système particulier de

---

---

## ENTRETIEN AVEC...

formation des élites. En Allemagne, le dirigeant d'une grande entreprise vient le plus souvent du bas et fait son apprentissage dans le groupe : il monte les échelons au fur et à mesure de sa carrière. En France, le dirigeant est parachuté, au moins, dans certains secteurs. Y a-t-il un système plus efficace qu'un autre ? Je ne sais pas : le mode de gestion allemand est plus technique, plus pragmatique mais le français a une vision plus large, plus stratégique... Pour ce qui est du phénomène dit du « pantouflage », quand un haut fonctionnaire est en position de détachement à la tête d'une entreprise nationalisée (« position de détachement » signifie qu'il peut revenir à son poste de bureaucrate à tout moment), il est vrai qu'il garde des contacts avec ses anciens collègues - qui pourront faire plus facilement pression - et peut rester en quelque sorte imprégné de cette mentalité (absence de prise de risques, par exemple, ce qui n'est pas une qualité pour un dirigeant d'entreprise). Mais quand le haut fonctionnaire prend la tête d'un groupe privé, il devient alors un homme d'affaires comme un autre. C'est ce que l'on appelle en sciences sociales l'« effet de position » ou encore l'« effet Becket », du nom de ce conseiller du roi d'Angleterre Henri II qui luttait farouchement contre l'Église et qui mit autant d'énergie à la défendre qu'il en avait mis à la combattre à partir du jour où il fut nommé archevêque de Canterbury. Il s'opposa ainsi au roi lui-même...

● **Cité : Marie-Noëlle Lienemann, ex-ministre du Logement sous le gouvernement Bérégovoy, dans son pamphlet « Coup de gueule contre la technocratie », fustige l'opposition latente des hauts fonctionnaires aux politiques et le fait qu'ils leur mettent des bâtons dans les roues. N'est-ce pas un danger pour la démocratie qu'un groupe non élu, n'ayant pas de comptes à rendre devant le citoyen, ait une si grande influence ?**

**Daniel Gaxie** : Tout d'abord, je voudrais dire que les sciences sociales ne raisonnent pas en terme normatif (est-ce préjudiciable ? est-ce normal ? est-ce un danger ?) mais se contentent, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'expliquer. Pour votre question, l'explication est ici le fait des travaux sur les politiques publiques. L'élaboration d'une politique publique fait intervenir les politiques, les hauts fonctionnaires, et les représentants d'intérêts privés. Entre eux, des luttes s'engagent même si constitutionnellement les hauts fonctionnaires sont tenus d'obéir aux hommes politiques. Mais la HFP a ses propres intérêts, ses propres objectifs, qui ne sont pas les mêmes pour tous d'ailleurs. Un exemple connu est celui de la sidérurgie, étudié par Jean-Gustave Padioleau (1), une opposition existait entre le ministre des Finances qui désirait que l'État intervînt au cas par cas (pour

■ (1) Jean-Gustave Padioleau - « Quand la France s'enferme : la politique sidérurgique de la France depuis 1945 » - P.U.F. 1981.

chaque entreprise en difficulté)  
le contrôle de l'affaire - et le ministère de l'Industrie,  
polytechniciens et d'anciens des Mines,  
conception globalisante du secteur sidérurgique - ceci échappait aux  
Finances naturellement. Il y a quelques années,  
d'État a déclaré tout de go que le Conseil avait sa propre conception  
politique de l'Environnement et qu'il cassait des lois contraires à sa ligne.  
Cette possibilité pour la HFP de tirer la politique dans le sens qu'elle préfère,  
voire d'y faire échec,  
politiques,  
on peut considérer que cela est antidémocratique - les élus paraissant plus  
proches du peuple. Mais la démocratie fonctionne comme cela (le cas n'est  
pas spécifique à la France)  
condition de fonctionnement. J'applique ici un type de raisonnement  
développé par certains spécialistes américains à propos du problème du  
vote : dans toutes les démocraties,  
n'a pas d'opinion,  
ne correspondent pas toujours à l'image que l'on peut avoir d'une « opinion  
réfléchie », forgée en comparant les mérites des divers programmes des  
candidats. Faillite de l'idéal démocratique ? Certains chercheurs ont fait  
remarquer que si chacun avait une opinion,  
permanence,  
empêcherait-il tout simplement la démocratie de fonctionner ! Ainsi,  
si en tant que citoyen,  
bureaucrates,

● **Cité** : Pour Mme Lienemann, cette trop forte influence des technocrates est inhérente à la V<sup>e</sup> République, où le vrai pouvoir appartient au Président et à l'Exécutif. Elle pense que, je la cite : « *la V<sup>e</sup> République est clanique par nature. Qui m'aime me sert, et au besoin se sert* », et propose une VI<sup>e</sup> République pour réduire les hauts fonctionnaires à leur rôle premier, par - entre autres - l'octroi du vrai pouvoir au Parlement et la disparition des Grandes Écoles...

Daniel Gaxie : Cette vision des choses est un peu simpliste. Le rôle de la HFP plus important sous la V<sup>e</sup> République ? Je vous ferai remarquer que sous la IV<sup>e</sup> République où  
disait que c'était la HFP qui faisait la loi. La V<sup>e</sup> République,  
installe ses serviteurs (politiques)  
permet d'avoir une vision à plus long terme,  
dossiers. Mais il faut reconnaître que les politiques sont issus des mêmes

---

---

*ENTRETIEN AVEC...*

écoles prestigieuses : ils ont d'une certaine façon eux aussi la « mentalité haut fonctionnaire ». Je ne suis pas sûr non plus que la suppression des Grandes Écoles permette de réduire leur influence. Une nouvelle hiérarchisation des établissements aurait lieu : l'Angleterre n'a peut-être pas de Grandes Écoles à proprement parler, mais elle a aussi un système de formation des élites avec Oxbridge ; idem en Allemagne. Cette hiérarchisation est inévitable ou en tout cas inévitable... De plus, la différenciation des rôles, qui est la règle dans nos sociétés démocratiques, implique une relative autonomie de ceux-ci. Réduire leur influence... possible, mais de façon variable suivant les enjeux. La HFP a un rôle variable, plus élevé quand les enjeux sont plus techniques. Sur la monnaie unique européenne, elle a son mot (important) à dire, mais sur une question comme la peine de mort, son pouvoir est sans doute plus limité.

**Propos recueillis par  
Véronique HALLEREAU**

---

---

# L'État contre la société civile, mythe ou réalité ?

*« Il faut enseigner aux Français à accepter joyeusement le changement : ils le subissent toujours avec humeur et retard. Sont-ils donc si heureux qu'ils n'attendent des commotions que le pire ? »*

Paul MORAND, *Rien que la terre*, Grasset, 1926.

Les grèves qui ont marqué le dernier trimestre de l'année 1995 ont révélé, au delà des clivages que l'on devinait entre les différents protagonistes de l'échiquier social et politique, les véritables angoisses de la population française.

Le bilan de ces semaines de crise est plus un constat de malaise de la société qu'un renouveau fulgurant du potentiel de représentation et de crédibilité des syndicats. De ce fait, de nombreux analystes ont trouvé un nouvel élan à leur phraséologie engagée ou à leur formules tautologiques de sociologues : furent soulevées les oppositions entre les élites dirigeantes et le peuple, entre le service public et le monde de la rentabilité, entre la nécessité de réformer par le haut et le conservatisme inquiet de ceux dont les intérêts sont menacés, entre la décision et le dialogue...

Tous les facteurs et intervenants de cette crise, semblent donc procéder d'une crise presque « originelle » que l'on a coutume d'associer aux relations de l'État avec la société civile. Cependant cette dialectique peut paraître manichéenne pour qui décèle en l'État une mécanique sans politique, et la réflexion de nous obliger à nous demander si les sources du malaise ne proviennent pas plutôt de la société en mal de cohérence, plutôt que de l'État, concept générique et bouc émissaire pratique.

---

---

## L'ÉTAT CONTRE...

Depuis plus de 200 ans, depuis le meurtre du père en la personne hautement symbolique du Roi de France et l'effondrement de la société d'Ancien Régime, la meute des frères ne cesse de se débattre pour organiser un sens à sa nouvelle citoyenneté.

Alors que la démocratie réaffirme sporadiquement ses mythes entre ciel et terre, l'État moderne et la société civile s'affrontent sur le terrain de la citoyenneté. La fracture sociale, maître mot de nos années de crise, vient relancer un débat long et douloureux, celui des causes de l'immobilisme et des blocages, celui de la société civile, ses évolutions, ses revendications contre l'État, son réalisme politique, sa logique de continuité et de transmission du pouvoir politique. Car cette fracture sociale, au delà des données économiques et statistiques, a pour complexe originel la lente et progressive déliquescence autant structurelle que conjoncturelle des relations entre l'État et la société civile. Cette opposition nous apparaît toujours plus explicite, évidente et inéluctable, et ce à chaque nouvelle grève du service public et de l'administration. Quand le fonctionnaire fait grève, c'est l'essence même de son rapport hégélien à l'État qui semble remis en cause. Le cordon ombilical n'apporte plus ses subsides au corps social qui s'agite frénétiquement comme pour échapper à ce qu'il vit comme une entreprise d'avortement.

Comme le montre Norbert Elias dans *La Civilisation des mœurs* puis dans *La Dynamique de l'Occident* (1), l'État n'a eu de cesse en France que d'imposer son pouvoir, son monopole. L'histoire de l'État centralisateur et contraignant est longue et parsemée de luttes pour la confiscation du pouvoir, les conflits qu'il connaît avec la société civile sont une composante essentielle de notre histoire nationale.

Même si la France aime à écrire son histoire sur des stigmates d'opposition et de déchirure, l'image d'une nation scindée en deux et bientôt atomisée au gré des entreprises d'état dans l'État, l'image de deux entités se radicalisant l'une contre l'autre cherchant chacune les marques d'une légitimité, celle de s'auto-diriger et celle de commander aux destinés de l'autre, est inconcevable. Inconcevable, parce qu'avant tout, l'État est une société dans la société globale, que l'État est organique, composé comme un être vivant, d'organes solidaires. En fait, l'État est un élément de la société civile, quand cette dernière est malade, celui-ci en ressent les conséquences. Quand la notion de citoyenneté se perd, soit dans la résurgence des pathologies groupusculaires, soit dans le fossé qui sépare une caste de citoyen formant une « noblesse » d'État (voire une aristocratie) de la masse

■ (1) Norbert Elias :  
« *La civilisation des mœurs* » - Calmann-Lévy, 1991.  
« *La dynamique de l'Occident* » - Calmann-Lévy, 1991.

hétéroclite des autres citoyens, ce n'est pas la faute de l'État qui ne joue pas son rôle, mais celle d'une société à la dérive. L'État est une mécanique qui ne demande qu'à être huilée, ses rouages sont démocratiquement inspirés. De fait, la question de savoir s'il existe réellement une opposition entre l'État et la société se complexifie.

Au delà de l'opposition presque idéologique de l'État à la société civile, caractéristique principale de l'historiographie marxiste, il existe une sorte d'incommunicabilité et de mal du système représentatif au sein de notre démocratie. Et si la hantise d'un État centralisateur, jacobin jusqu'au-boutiste, tout puissant et ne souffrant aucune loi réglementant son pouvoir, avait prostré les acteurs sociaux dans l'immobilisme dont ils accusent eux-mêmes l'État ? Et si l'État lui-même avait oublié qu'il incarne à la base autant un groupe humain vivant sur un territoire que l'appareil politique dirigeant le pays ? Et si le malaise apparent des relations État/société civile n'était que l'expression d'une carence institutionnelle, d'une insuffisance de pouvoirs intermédiaires ? Et si les maux dont on accuse fréquemment l'État, n'étaient que l'écho des maux dont souffre la société civile : crise d'identité, mal de vivre, sentiment de déréliction et perte de sens, droit à la différence, éclatement ou absence de valeurs et de références communes, autonomie angoissante des groupes et autres népotisme que l'on croyait solubles dans l'État moderne et démocratique...? Pourquoi l'État devrait-il s'adapter et même anticiper et prévoir, là où la société civile ignore ses limites, ses symptômes, et ses besoins réels que l'on doit pouvoir chiffrer autrement qu'en biens de consommation ? Pourquoi les réponses précèderaient-elles les questions, alors que l'on sait qu'une question comporte toujours en soi, une réponse ? L'État providence n'a jamais signifié irresponsabilité des citoyens.

La démagogie ambiante, la paresse intellectuelle, la démission des parents et des hussards noirs de la République ont engourdi et divisé la société civile, celle-ci ne répond plus présent, s'atomise en communautés, et vit l'évocation de l'intérêt général comme une nouvelle palinodie gouvernementale justifiant une augmentation des impôts. L'État gaspille ses forces, et du tonneau des Danaïdes fuient les milliards. La crise de cette fin de siècle et l'apparente impasse que rencontrent les solutions traditionnelles aux problèmes sociaux et identitaires, nous amènent à penser que le bonheur des nations ne s'inspire pas de la relation de l'individu à l'État, mais de la cohérence de l'organisation de la société. Ce que l'on appelle la démission du gouvernement s'appelle en fait la défaite et la division de la société.

---

---

## L'ÉTAT CONTRE...

Les dernières semaines du mois de novembre 1995 montrent tous les signes d'une paralysie grave et peut-être les prodromes d'une révolte générale. La propension de la société à se révolter quand elle juge ses intérêts menacés par une décision du gouvernement est un indice fallacieux. Déjà parce que la société est divisée en classe et du fait des effets de la coexistence de classes sociales différentes dans un ensemble, les intérêts sont divers et souvent opposés. Là où les coordinations improvisées n'ont pas remplacé les syndicats traditionnels, il y a une montée en force de ce mouvement syndical que l'on croyait très amoindri, du fait des circonstances électorales et de la démobilisation. Mais cela ne veut pas dire qu'il y ait un consensus large et général autour de ces manifestations de fonctionnaires et d'étudiants. Déjà parce que la grève des transports affecte tous les usagers et même les automobilistes et que la « grogne » monte. Ensuite une partie des fonctionnaires en grève ne saurait représenter toute la société. Enfin, en ce qui concerne les étudiants, nombres d'entre eux n'ont pas suivi les mouvements. Seuls quelques milliers menés par des syndicats étudiants fomentent la révolte dans un dialogue de sourd avec le gouvernement. L'argent alloué à ces universités passera d'abord dans la rénovation des locaux et équipements saccagés à l'occasion.

Un gouvernement qui abdique ses projets face aux mouvements de rue, rend cette phrase d'Hippolyte Taine d'une cruelle actualité : « *En temps d'anarchie, la volonté ne vient pas d'en haut, mais d'en bas, et les chefs pour rester chefs, sont tenus de suivre l'aveugle impulsion de leur troupe* ». En fait un gouvernement qui gère en fonction des colères spontanées s'exprimant dans la rue peut affaiblir durablement les structures d'État au profit de son éphémère stabilité. La crise des relations entre l'État et la société civile provient d'abord du fait que l'État a trop transigé après sa décision, ou pas assez dialogué avant de décider.

Si l'État a tendance à privilégier la décision aux dépens du dialogue et du consensus, le citoyen oublie facilement, sous l'effet des luttes de classe, du népotisme et de l'égoïsme ambiant, que l'État se contient en lui et que l'État n'est à la base qu'une machine programmée pour le bien commun. Le bien commun est une valeur qui a beaucoup souffert des deux côtés, incompatible avec les travers des sociétés capitalistes et mis à rude épreuve par les comportements peu scrupuleux de certains hommes d'État. S'il n'est pas souhaitable que ces hommes soient des hommes de parti, ni même représentent une caste de techniciens et d'experts, en revanche il est nécessaire qu'ils soient honnêtes et donnent un exemple de probité et de don de soi aux citoyens. De plus la société civile devient revendicatrice et

jusqu'au-boutiste quand le lien de confiance est rompu, car la confiance est le seul lien a priori qui unit l'État à la société civile. Sur la base de ce lien, se nouent des relations multiples qui ont valeur de référence démocratique. Or, la société civile n'a plus confiance dans l'État et dans ses décisions, tout juste le tolère-t-elle encore comme arbitre ou État-policier quand les circonstances, en l'occurrence la vague d'attentats terroristes, le veulent. La société a l'impression que les hommes qui gouvernent sont éloignés d'elle, trop éloignés pour donner l'illusion démocratique. Notre démocratie actuelle n'a qu'un rêve voulu commun mais son expression dans la bouche de ses thuriféraires, ne peut offrir au peuple, ni roi d'Henri IV faisant escale dans les fermes, les villages et les villes de son royaume pour rencontrer ses sujets, ni d'Armand Fallières pour propager, par ses voyages, l'idée de la République en province. Les politiques successives des gouvernements qui se sont succédé dans les structures de l'État ont déçu les Français et les ont dégoûtés de l'intérêt commun et de la démocratie. Car la démocratie dans les faits et dans sa réalisation, tient d'abord sur des promesses plus ou moins tacites. Promesses de promotion sociale par exemple, qu'il s'agit de retranscrire pour l'État comme une préservation de la classe moyenne, base du consensus républicain. Or, les politiques antidéficits des secteurs publics, menées par l'État, frappent d'abord les classes moyennes, quand elles sont animées par un ultra libéralisme de pensée unique.

S'il nous apparaît que l'État, à travers ses carences institutionnelles (en matière de pouvoirs intermédiaires, par exemple) et administratives, contribue à créer le climat de dégénérescence qui affecte ses liens avec la société, il faut également souligner le malaise de cette société.

Nous avons déjà évoqué la crise de confiance qui affecte le système de la représentativité au sein du mode démocratique. Les syndicats souffrent aussi, malgré les apparences, de cette crise. Il se trouve simplement qu'ils incarnaient en quelque sorte les branches les plus basses, et donc les plus accessibles pour les hommes en colère, de l'arbre de la représentation. La mobilisation des syndicats a surtout donné l'image de la désunion, des luttes d'intérêts personnels, parfois à l'intérieur même d'une organisation syndicale, d'absence de stratégie, de manque de recul, de réflexion et donc de préparation face à la colère spontanée d'une partie des salariés de ce pays. Ce problème n'est pas vraiment nouveau, le désordre des nouvelles formes d'expression et de contestation sociales, ainsi que la relative impuissance des syndicats se vérifie depuis la première grève du personnel d'Air France, sous l'égide d'une coordination soudaine. Tandis que les spécialistes évoquent l'apparition d'un « système d'ordre par le chaos », que la violence se

---

---

## *L'ÉTAT CONTRE...*

collectivise, signe terrible des difficultés d'organisation sociale des jeunes, que des groupes d'exclus se forment, que de nombreuses catégories de travailleurs affrontent les nouvelles règles et réalités économiques avec une impuissance et incompréhension tragique, les interlocuteurs habituels dans l'entreprise souffrent d'une rupture de dialogue. L'entreprise comme la famille ou l'école est le creuset du processus de socialisation, de sociabilité, de communication qui cimente une civilisation. La crise du syndicalisme et du dialogue qui s'exprime est la mise en cause de la prétention des structures représentatives traditionnelles à gérer globalement les identités et les intérêts interprofessionnels, mais aussi le fait d'organisations extrémistes de gauche comme de droite qui font des syndicats, des champs de luttes d'influence et de manipulations, c'est globalement le signe d'une atomisation de la société sous l'action d'une contestation explosive mais éclatée. La civilisation tremble.

Elle tremble d'autant plus que son fer de lance, la jeunesse, est très affectée par le manque de confiance et les signes d'altération du dialogue au sein de la société. La chrysalide ne deviendra jamais papillon. Où est ce cœur de la jeunesse, la plus libre, la plus farouche, celle que rien n'a encore déterminée, qui n'offre prise à rien, pas même au bonheur, et dont pour cela on peut dire, comme Hélène de Troie du petit Troïlus : Cela lui est égal de mourir, même plusieurs fois.

La société souffre de profonds malaises et dysfonctionnements, et ce serait alors un leurre d'expliquer cette crise par une sclérose des relations entre l'État et la société civile. La société a ses problèmes internes. Cependant, il semble évident qu'un État qui ne remet jamais ses institutions, ses garde-fous en question est un État qui chute.

Par ailleurs il est dommageable au bon fonctionnement du pays que la société civile ne se mobilise que par défaut, qu'elle ne propose rien, que ses forces spontanées et créatrices s'expriment peu ou de manière anarchique et trop partisane pour être honnête. Les Français sont obtus aux changements, et obsédés par le mirage de l'âge d'or : avant c'était mieux ! Litanie intellectuelle et terreau des passésistes. Quant à l'appareil d'État, derrière les gesticulations et arlequinades du gouvernement, il finit, lui aussi, par se convaincre qu'il existe une opposition inéluctable entre lui et la société, cela lui permet ainsi de s'excuser et de ne pas constater...qui sait...sa relative impuissance.

**Alexandre MASSONNET**

---

---

# Breton, Français et Européen

La citoyenneté peut s'exprimer de différentes façons, selon les endroits où l'on vit, sa culture, ses acquis, son éducation, etc. En France, grande démocratie occidentale, la citoyenneté s'exprime normalement par la voie des élections et les préoccupations des citoyens sont reflétées par les hommes politiques et ce à tous les niveaux de notre démocratie. Mais, le jeu n'est-il pas faussé ? Habitant une région qui a gardé une forte identité régionale, peut-on s'exprimer comme l'on veut, dans la langue que l'on veut ? En fait, la France, comme presque tous les États du continent européen, Europe tant occidentale et centrale, qu'orientale, est touchée par le phénomène des nationalités. Certes, l'ampleur du problème est différente selon chaque État et selon son degré d'intégration des minorités et de leur histoire. En France donc, le problème se pose. Mais comment l'expliquer ? La France est composée de certains peuples qui ne font pas partie de l'espace où l'on parle la langue d'oïl. En fait, elle englobe sept cultures différentes qui s'expriment dans des langues et dialectes régionaux. Ces cultures minoritaires sont formées par l'Alsace et une partie de la Lorraine, la Bretagne, la Catalogne, la Corse, la Flandre, l'Occitanie et le Pays Basque.

L'on s'intéressera plus spécialement, dans cet article, au problème que pose la culture bretonne. En effet, le cas de la Bretagne est le cas typique de ces cultures qui ne veulent pas mourir. C'est pourquoi, il est souhaitable, pour bien réfléchir sur le problème, de connaître un peu l'histoire de la Bretagne, une des dernières provinces à être devenue française, de son indépendance à aujourd'hui et de voir comment, une région comme celle-ci peut s'intégrer dans les différents plans de décentralisation que connut la France. Il est aussi intéressant, pour comprendre comment la citoyenneté

peut s'exprimer, de comparer la décentralisation française et les problèmes des régions, aux autres États qui forment l'Union européenne, ainsi que de voir quel avenir ont les régions dans cette union.

*Où est dans l'histoire de France  
l'histoire des peuples vaincus ? (Proudhon).*

1532, est un repère important dans l'histoire de la Bretagne et de la France. En effet, c'est l'année où la Bretagne, qui était jusque là indépendante, entra dans le giron français plus ou moins contrainte et forcée. Après avoir fait demander le rattachement de la province à la France, le roi promulgua le 13 août 1532 à Nantes, alors capitale du duché, l'Édit d'Union, au terme duquel la Bretagne, unie à la France gardait ses privilèges et coutumes. En fait, trois points importants se dégagent. En matière fiscale la France ne pouvait lever aucune imposition sans l'accord des États de Bretagne, la justice devait être rendue en Bretagne selon le droit breton et la nomination des évêques devait être faite, par le roi, exclusivement en faveur de Bretons. Aucune de ces clauses ne fut respectée. Avec cet acte d'union, la Bretagne venait de mettre fin à son indépendance pour ne devenir qu'une province française et de répressions en acculturation, la France poursuit pendant quatre siècles la conquête de la Bretagne, comme d'ailleurs des autres provinces où subsistaient des cultures minoritaires.(1)

C'est cette conquête qui conduisit naturellement l'État central, dans les années 1960, 1970 et 1980, vers une crise importante. Car pour communiquer avec des régions qui s'ouvraient à leur histoire niée, l'État ne connut qu'une solution, l'acte administratif sans tenir compte des particularités nationales, et ce jusqu'à l'absurde. Ainsi, en avril 1960, le ministre de l'Information du général de Gaulle annonça sans rire que, « *pour être comprise par tout le monde, l'émission en langue bretonne sera désormais faite en français* ». (2) Et même lorsqu'un certain dialogue s'installe, un malaise se fait sentir. Ce malaise, on peut lui donner un nom, l'incompréhension de l'administration, soit de l'appareil d'État, face aux revendications des différentes cultures qui forment les provinces françaises. C'est pourquoi, « *au lendemain du discours du général de Gaulle à Montréal, un des pétitionnaires du breton crut opportun de rappeler l'affaire du Québec pour justifier les droits de la langue*. « Vous invoquez l'exemple québécois, lui répondit le fonctionnaire du service. Mais à quel titre ? Est-ce qu'on vous empêche, vous, de parler français ? » (3) L'on peut rire de cette

■ (1) Vous pourrez vous procurer des histoires générales de la Bretagne un peu partout. En ce qui concerne l'union de la Bretagne à la France, voir l'excellent livre de Michel de Mauny, « *Les dessous de l'Union de la Bretagne à la France* » aux Éditions France-Empire, Paris 1986. Quant au problème de la langue et de la culture bretonne, voir le livre de Morvan Lebesque, « *Comment être Breton ? Essai sur la démocratie française* », éditions du Seuil coll. Points Actuel, Paris 1970.

■ (2) Morvan Lebesque, « *Comment être Breton ?* ».

■ (3) Item.

réponse, mais presque la totalité des Français auraient sans doute fait la même. « *Qui vous empêche de parler français ?* » *Et c'est vrai, qui m'en empêche ? N'est-ce pas en français que j'ai été élevé, instruit, que je m'exprime, que j'écris ce livre ? N'est-ce pas la langue française que depuis quarante ans j'essaie de pratiquer de mon mieux ? Allons plus loin : le breton est-il ma langue maternelle ? Non : je suis né à Nantes où on ne le parle pas. Est-ce que je le parle ? Rarement, et pas assez bien pour l'écrire. Suis-je même breton ? Vraiment, je le crois et m'en expliquerai. Mais de « pure race » ? - Ne m'insultez pas. - Séparatiste ? Autonomiste ? Régionaliste ? - Tout cela, rien de cela. Au-delà. - Mais alors, nous ne comprenons plus. Qu'appellez-vous être Breton ? Et d'abord, pourquoi l'être ?*

« *Question nullement absurde. Français d'état-civil, je suis nommé français, j'assume à chaque instant ma situation de Français ; mon appartenance à la Bretagne n'est en revanche qu'une qualité facultative que je puis parfaitement renier ou méconnaître. Je l'ai d'ailleurs fait. J'ai longtemps ignoré que j'étais breton. Je l'ai par moments oublié. Français sans problème, il me faut donc vivre la Bretagne en surplus ou, pour mieux dire, en conscience : si je perds cette conscience, la Bretagne cesse d'être en moi ; si tous les Bretons la perdent, elle cesse absolument d'être. La Bretagne n'a pas de papier. Elle n'existe que dans la mesure où, à chaque génération, des hommes se reconnaissent bretons. A cette heure, des enfants naissent en Bretagne. Seront-ils Bretons ? Nul ne le sait. A chacun, l'âge venu, la découverte ou l'ignorance* »(4). Avec ce texte, Morvan Lebesque posa cette question : pourquoi se reconnaître différent ? La réponse appartient à chacun, mais poser la question a au moins l'avantage de mettre à plat le problème de la décentralisation, mieux, de la démocratie. Comment une démocratie peut-elle nier ses propres composantes au nom d'une utopie unitaire ? Alexandre Sanguinetti répondit à cette question : « *Je ferai l'éloge de la centralisation à l'Assemblée nationale. C'est elle qui a permis de faire la France malgré les Français ou dans l'indifférence des Français. Ce n'est pas par hasard si sept siècles de monarchie, d'Empire et de républiques ont été centralisateurs : c'est que la France n'est pas une construction naturelle. C'est une construction politique voulue pour laquelle le pouvoir central n'a jamais désarmé. Sans centralisation, il ne peut y avoir de France. Il peut y avoir une Allemagne, il peut y avoir une Italie parce qu'il y a « une » civilisation allemande, « une » civilisation italienne. Mais en France, il y a plusieurs civilisations. Et elles n'ont pas disparu, vous pouvez en croire un député de Toulouse !* »(5). Quelle réponse ! Mais après tout

■ (4) Morvan Lebesque, « *Comment être Breton ?* ».

■ (5) cité par M. Lebesque, *Le Figaro*, 12 novembre 1968. Cité par *L'avenir de la Bretagne*, n°37 et Jean Bothereau : *La Bretagne contre Paris* (Table ronde, Combat).

elle est logique pour un homme soutenant des idées telles que celles que Michel Debré exprimait à la même époque : « *Nos personnes ne sont rien et nos institutions elles-mêmes n'ont de sens que dans la mesure où elles servent l'État* ». Bref, au nom de la raison d'État, de l'État unitaire et centralisateur parce que représentant l'idéologie nationale pour laquelle, de tout temps n'aurait existé qu'un peuple français, dont parfois certaines composantes se seraient oubliées, on nia l'évidence. Bref, les différences à domicile sont inavouables parce que honteuses parce que dangereuses pour cette idéologie. Pourtant, face au réveil de certaines minorités, dû en partie aux crises que traversaient ces régions, qui sont en général des régions périphériques, l'État voulu apporter certaines réponses mais toujours dans le cadre de cette idéologie. Partout où l'on parlait (dans les années 1960), régionalisation ou décentralisation, on ne parlait que d'économie ou de politique, ce qui fut certes un grand progrès, mais jamais de cultures ou langues minoritaires. « *Étrange omission pour un pays qui se prétend serviteur de l'Esprit ! Mais c'est qu'il a réglé la question une fois pour toutes ; il n'y a pas de cultures en France, il n'y a qu'un culturel usiné à Paris et distribué à la province consommatrice* ». (6) Et c'est pourquoi l'État s'est trouvé en décalage face à la France et ses composantes ; ses régions. Mais quelle est cette forme de crise ?

Elle se place à plusieurs niveaux. En premier il s'agit d'une crise identitaire. L'État, au nom de l'unité de la nation, a imposé aux régions sa volonté de vivre ensemble. Cette utopie exclue d'autres appartenances comme l'appartenance régionale ou européenne et cela pose aujourd'hui de sérieux problèmes pour la construction de l'Union Européenne. Pourtant, comme on l'a constaté, être Breton, Basque, Alsacien ou Flamand, n'empêche pas de se sentir Français. Après tout, être Français empêche-t-il d'être Européen ? La participation des citoyens aux différents scrutins devrait démontrer le contraire. Pourtant, c'est bien cette double appartenance qui a créé une crise qui est aussi une crise de légitimité. En effet, la volonté manifeste de créer un État-nation en liant le citoyen à l'État par le suffrage universel, à la volonté de la nation, qui exprime la volonté générale bonne et applicable à tous, fut une utopie qui n'a pas résisté à la pratique. De même, dans les pays d'Europe où le modèle français servit d'exemple, les échecs sont aussi nombreux que les États qui l'appliquèrent. Car il est resté un lien abstrait qui ne garantissait pas l'équité entre les citoyens et encore moins entre les régions à forte identité. C'est pourquoi, l'État utilise des instruments de pénétration tels que la répression, militaire ou policière, culturelle, comme le combat contre les langues minoritaires, ceci pour le passé, car pour les

■ (6) Morvan Lebesque,  
« *Comment être Breton ?* ».

États contemporains, ces instruments sont plus subtils et combien plus efficaces. Ce fut l'assimilation socioculturelle, la nationalisation des populations par l'intermédiaire, de l'Éducation Nationale (elle même aujourd'hui remplacée par les médias), et l'intégration des économies et de l'administration dans un système général appliqué à tous. La volonté de détruire les structures locales fut évidente. Ceci ne fit que déboucher sur une crise politique. Effectivement, pour résister à l'homogénéisation, une demande croissante de participation se fit sentir dans ces zones.

Le point commun entre ces diverses crises est que leur résolution passe le plus souvent par l'institutionnalisation de nouveaux rapports entre ce Centre (l'État central) et les régions. C'est ce qu'essaya de faire l'État avec les lois de décentralisation de 1964, 1969, 1972 et 1981.

Car le malaise se fit sentir, surtout lorsque Pierre Gramion le décrit : « *Le Paradoxe de la centralisation : le pouvoir central omnipotent est en réalité un pouvoir faible... L'omniprésence de l'État central ne garantit pas son omnipotence. La centralisation formelle est minée par des pouvoirs parallèles qui se développeront en périphérie à partir de l'extension de l'universalité de la règle* ». (7) Dès lors, l'État devait trouver les solutions pour éliminer les mouvements ethniques et identitaires qui allaient à l'encontre de ses intérêts. Il lui fallait une plus grande capacité pour régler les problèmes régionaux. L'État découvrait la France avec le livre de Jean-François Gravier *Paris et le désert français* (1947) qui préconisait que les groupes constitutifs de la nation devaient être mobilisés pour « coloniser » les « déserts ». La réponse fut une première tentative timide de régionalisation d'État qui se basait sur l'économie. Mais, c'est des régions qu'un mouvement pour la planification régionale vint. Les premiers furent l'oeuvre du C.E.L.I.B. (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) en 1950 et du *Comité d'Études régionales économiques et sociales*, dans le Nord en février 1953. Avec l'appui des différentes Chambres régionales (de commerce, des métiers et agricole) et de certains élus du Parlement et des collectivités locales, ces organismes réclamèrent des plans régionaux. Le Commissariat au Plan répondit à cette demande de collaboration officielle. En 1953, était créé le premier plan régional pour la Bretagne. Mais très vite, en 1954 avec le décret Mendès France et en 1955 avec le décret Faure-Pfimplin, l'un autorisant les préfets à reconnaître les Comités d'expansion économiques régionaux, l'autre instituant les programmes d'action régionale, l'État reprit les choses en mains et l'initiative fut enlevée des mains des régions. Grâce à ces réformes 350 000 emplois furent créés hors de Paris certes, mais à moins de 200 km de la capitale. De plus, pour un

■ (7) Cité dans la revue *Pouvoir* n°19.

gouvernement comme celui que la France avait dans les années 1960, le régionalisme pouvait être une forme de désordre et devait être soumis à l'autorité du préfet, donc de l'État. Ainsi, les décrets de 1960 et de 1961 par la mise en place des instruments administratifs de la déconcentration, le gouvernement formait les embryons des préfets de région et les conférences administratives régionales. C'était les préliminaires de la première décentralisation de 1964 qui prirent fin en 1963 par la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.). Le but de cette première décentralisation était de donner aux préfets de région le contrôle effectif des programmes d'investissements. La Bretagne comme toute la province, était considérée comme une enfant mineure ne pouvant gérer ses affaires. L'État dispensait quelques largesses pour éviter ce vers quoi les régions allaient ; la création de conseils régionaux élus. « Cette stratégie échoua pour au moins trois raisons : à cause de la résistance bureaucratique à l'intérieur du corps préfectoral même, qui prétendait pourtant insuffler « l'impetus » administratif ; à cause du refus des groupes d'intérêt (en particulier les syndicats ouvriers) d'aller au-delà d'une « participation interrogative », c'est-à-dire d'un rôle consultatif, sans engagement ; à cause de la résurgence de la revendication d'une décolonisation réelle de la province que les notables de l'opposition soutinrent pour défendre leur pouvoir local menacé ».(8) Cependant, il est légitime de penser que le général de Gaulle avait compris que « l'effort multiséculaire de centralisation ne s'impose plus ». C'est pourquoi le projet de 1969 prévoyait effectivement des régions et une Bretagne ; mais, les vieux démons n'étant pas morts, une Bretagne amputée de la partie vitale pour son développement : Nantes. Nantes comprise dans cette région sortie tout droit de l'imagination d'un haut fonctionnaire : les Pays de Loire. Nantes qui était, et qui est, enfermée avec la Bretagne dans ce grand Ouest que 17 définitions différentes décrivent, ceci tendant à prouver l'évidence géographique de la chose. La réalité n'était pas présente. Néanmoins, son projet ambitieux ne passa pas l'obstacle des groupes d'intérêts et des élites en place qui, après son départ lui préférèrent Georges Pompidou nettement plus conservateur sur ce sujet. Avec les lois de 1972, l'État revenait aux vieilles chimères et la Bretagne n'était conçue que comme un ensemble de départements sous l'autorité d'un préfet recevant ces ordres de Paris.

Il n'était pas question d'avoir des Conseils régionaux élus capables de faire entendre leur voix, la voix de la Bretagne, de la Province, de la France. C'était une politique au jour le jour qui oubliait au passage le droit du citoyen, certes français, mais aussi breton, basque, alsacien, flamand etc. La

■(8) Jack Hayward, « Incorporer la périphérie - l'essor et la chute de la régionalisation fonctionnelle en France », Pouvoir n°19.

France était une ! Ne pouvant parler de droits politiques élémentaires, on ne parle même pas de droits culturels comme celui d'enseigner sa langue. Les Conseils régionaux étaient formés par des députés et des sénateurs désignés d'office. De plus, « *les ressources financières ridiculement modestes accordées aux régions, privées du statut de collectivité locale et limitées au rôle d'établissement public, parachevaient l'oeuvre de la loi de 1972, privant les régions de leur capacité de mordre, sinon de celle d'aboyer* ».(9)

C'est alors que repris en Bretagne la lutte du F.L.B. et de l'A.R.B.. (10) Ce n'est pas Valéry Giscard d'Estaing qui arrangea les choses. En effet, il oublia très vite ses promesses de Conseils régionaux élus, bien plus, il imposa le choix d'un établissement nucléaire sur la pointe du Van. Cela suffit, dans un pays avec des difficultés économiques et identitaires, à faire renaître un sentiment national. L'affaire de Plogoff envenima les relations entre l'État et la Bretagne, du moins le peuple breton, l'État et la Province. En 1975, la commission de Développement des Responsabilités locales, présidée par Olivier Guichard, créateur des réformes de 1964 et aujourd'hui président de la Commission Arc Atlantique, signalait : « *La France en effet a moins construit son État que cet État n'a fait la France... Toute décision qui vise à retirer à l'administration de l'État une compétence déterminée, pour la confier à une autorité locale élue, est ressentie comme un démembrement de l'État une atteinte à son autorité... Dans l'administration de la France, la pente est vers l'État* ».(11) Mais, face une opposition locale toujours importante, le gouvernement proposa, en 1976, la création des P.A.P., Programmes d'Action Prioritaire d'initiative régionale et locale, et des P.A.P.I.R., sur initiative des régions. Cependant, ne voulant pas entraîner la création de cahier de doléances, se sont les préfets de régions, donc l'État, qui reçurent l'ordre de sélectionner les programmes. Ce fut un échec. « *Certaines régions, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne, furent saisies d'une telle colère devant le sort fait à leurs propositions, qu'elles cessèrent pratiquement toute participation... Le résultat final fut extrêmement désordonné ; on avait abandonné des programmes approuvés, tandis que des programmes non confirmés avaient vu le jour* ». Seules des régions qui avaient pris leur sort en main, comme le Nord-Pas-de-Calais, avec le *Comité d'Études régionales économiques et sociales*, et la Bretagne, avec le C.E.L.I.B., et qui avaient donc une liberté de manoeuvre, parce qu'ayant déjà travaillé sur le problème, réussirent à mener de vraies négociations. Toutefois, cette tentative intéressante de décentralisation en tenant compte des problèmes régionaux fut un échec. Cela eut pour effet de favoriser les mouvements nationalistes breton, basque et autres.

■ (9) Jack Hayward, « *Incorporer la périphérie - l'essor et la chute de la régionalisation fonctionnelle en France* », *Pouvoir* n°19.

■ (10) Front de Libération de la Bretagne et Armée Républicaine Bretonne.

■ (11) Cité par Jack Hayward, *Pouvoir* n°19.

Cependant, écarté du pouvoir pendant un long moment et ayant pu y réfléchir, la gauche allait donner un nouveau souffle à la décentralisation. De ces partis, c'est l'ancienne composante du P. S. U. qui était la plus proche des thèses de l'U. D. B.(12). Cela est révélateur des avances du courant régionaliste au sein de la gauche française, mais aussi du changement de mentalité pour un parti qui se veut héritier des traditions jacobines. Elle voulait libérer les régions de leur étroite en les dotant de Conseils régionaux élus au suffrage universel direct, et les préserver du cumul des mandats qui pouvait lier ces Conseils régionaux à l'élite au pouvoir, donc au centre.

1981, est donc une date importante pour la décentralisation en France. En créant des Conseils régionaux élus au suffrage universel, l'État reconnut une des principales revendications des mouvements autonomistes et régionalistes. Enfin, la France pouvait vivre avec ses minorités, du moins ses régions pouvaient-elles s'exprimer. De même, l'enseignement et les accords entre les écoles libres de langue minoritaire et l'Éducation Nationale purent même se faire. La France pouvait se prévaloir d'être une démocratie un peu plus conforme à celles des États voisins. Cependant, il existe une distorsion entre les principes qui fondent les régions, depuis 1982, et la réalité de leur pouvoir. Car le découpage territorial régional et le mode d'élection, à la proportionnelle, les handicapent. C'est l'héritage jacobin qui a toujours préféré une fragmentation des pouvoirs locaux afin d'éviter les résistances. Cela entraîne un émiettement évident du territoire et la multiplication des pouvoirs décisionnels, qui pour compliquer les choses, sont tous investis par le suffrage universel. Ceci ne peut donner que des collectivités locales aux faibles pouvoirs. De plus, le rôle de la proportionnelle ne peut qu'aggraver ce fait, en ne dégageant pas de majorité stable. Cela est la volonté de l'État de ne pas rencontrer de résistances tout en satisfaisant les demandes d'autonomie des régions. La décentralisation a ses limites, l'esprit jacobin n'est pas oublié. L'État a finalement gardé toutes les fonctions importantes en ne déléguant que les charges qui lui étaient de plus en plus difficiles d'assumer.

Mais, toute critique d'un système ne vaut que par comparaison à un autre. Car en France les termes de « décentralisation » et de « régionalisation » n'ont pas le même sens que dans les autres États d'Europe, qu'ils soient fédéraux (comme la R.F.A.) ou centralisés (comme l'Italie ou l'Espagne). Aussi est-il bon de comparer le système de régionalisation qui est pratiqué en France avec les systèmes appliqués dans les autres États qui forment l'Union Européenne.

■ (12) Union Démocratique Bretonne, voir article de H. Guilloré « *Problème breton et mouvement breton* », *Pouvoir* n° 19.

Le problème de cumul des mandats est lié à l'émergence d'une élite politique locale, capable d'être au plus près des problèmes qui se posent. Le mode d'élection est donc d'importance. En France, le suffrage universel direct fut adopté, non sans mal. Mais est-ce une réussite ? Il semble que non. Car, vu le jeu politique des parachutages, les grandes régions, entendez celles qui ont le plus de prestige et de moyens, sont âprement disputées par les leaders des grands partis nationaux. Une fois de plus, le citoyen habitant la région ne peut choisir que parmi des listes qui ne sont que l'émergence des grands partis, souvent avec les mêmes hommes, qui ont pris le contrôle de tous les organes régionaux. Cela facilité par l'institutionnalisation du cumul des mandats. Le problème est tout autre en Italie ou en Allemagne. Dans ces deux pays, le mode de scrutin permet au citoyen de situer une élite locale propre à sa région et à ses intérêts. Il faut dire qu'en Italie le cumul des mandats est interdit et en Allemagne il n'est pas dans les moeurs.

Cependant, le parti politique reste le meilleur moyen, pour ne pas dire le seul, pour le recrutement de ses élites. Pourtant, en France, il n'y a pas de partis régionaux. Il n'y a que des hommes de sièges politiques parisiens parachutés. C'est qu'en France, cette fonction de parti régional est phagocytée par les partis nationaux. Le cas est différent dans les pays de l'Union Européenne. En effet, il semble que l'importance des partis régionaux soit en rapport avec la diversité ethnique. Mais ceci dépend des États et des régions. Ainsi, en R.F.A., il n'existe de partis régionaux ayant des élus qu'en Bavière et au Schleswig-Holstein.<sup>(13)</sup> De même en Italie, qui est un pays centralisé à la française et qui connut une régionalisation, où les partis régionalistes n'ont d'élus que dans les régions à statut spécial, elles sont frontalières ou avec de fortes particularités, comme la Sicile ou la Sardaigne. Les cas belge et espagnol sont différents. En Espagne, les partis régionalistes ont la majorité en Catalogne et au Pays-Basque. En Belgique, l'État s'est progressivement démembré avec la création de régions pour répondre aux revendications flamandes et wallonnes de séparation. Ainsi, le royaume de Belgique est divisé, (au sein même de son parlement et gouvernement fédéral où seule une petite majorité appartient encore aux partis nationaux), non plus en fonction de régions historiques, géographiques et culturelles, mais en communautés qui ont divisé le pays et les régions entre Wallons et Flamands. La Belgique en allant si loin joue un jeu dangereux pour son unité. Toutefois, l'on peut constater que, dans les autres pays, l'opposition entre les partis nationaux et régionaux n'en est pas arrivée au point de ce qui se passe en Belgique. Car, avant d'arriver aux vrais partis régionaux à la belge, il existe toute une graduation qui va du parti régional

■ (13) Pour la minorité danoise de la R. F. A.

pur au parti national pur, dont les antennes régionales ne sont que des succursales du siège de la capitale. Il existe, par exemple des partis régionaux avec un statut particulier mais qui sont intégrés dans un groupe national. Dans d'autres cas, surtout dans les pays fédéraux ou confédéraux, des partis régionaux importants s'unissent dans certaines circonstances pour gouverner l'État dont ils dépendent. En général, ces partis alliés partagent une même ligne politique, comme c'est le cas pour le C. S. U. de Bavière, dont monsieur Kohl vient de fêter l'anniversaire cette année et qui détient la majorité au Landtag depuis 1957, et de la C. D. U. fédérale, présente dans tous les autres Länder. Enfin, comme en Italie, il peut y avoir des partis qui ne s'adressent pas au même électorat mais qui peuvent avoir des intérêts nationaux communs comme le Südtiroler Volkspartei(14) et la Démocratie chrétienne. Ce sont des alliés de circonstance. Ainsi, dans les régions de l'Union Européenne, les citoyens ont le droit de choisir de voter pour des partis politiques qui ne sont pas forcément représentés au niveau national, mais qui peuvent travailler avec les partis nationaux. Cependant, ces systèmes ont des défauts, le principal étant sans doute la création de clientèle, comme en Italie. De plus, certains hommes charismatiques peuvent avoir, au niveau régional, une influence leur permettant d'accéder plus vite aux plus hautes fonctions fédérales, comme c'est le cas pour Helmut Kohl qui fut Premier ministre d'un Land. L'inverse peut être vrai. Il peut être dévalorisant d'être un homme de région. Ainsi, en Italie, un homme politique qui passe du plan national au plan régional peut croire sa carrière finie. Mais en Italie, même si l'autonomie régionale reste limitée, elle a suscité et encouragé une classe politique ambitieuse, qui enracine sa légitimité dans les suffrages populaires et dans le vaste consensus des grands partis nationaux en matière régionale. Ces dangers dépendent de l'importance accordée aux régions dans le pays.

Dans tous les cas, pour avoir une organisation des élites régionales, il faut une bonne cohésion interne et que la région soit homogène socialement, culturellement et ethniquement. Car leur pourvoir dépend de la capacité de la population à se mobiliser et à redistribuer les ressources. Or, ces deux points n'existent pas forcément en même temps dans les régions françaises. En effet, si pour certaines régions comme la Bretagne, le Pays-Basque ou l'Alsace, le degré de cohésion ethnique est assez puissant, il n'en va pas de même pour les besoins économiques, et ce pour toutes les régions. Il en va de même en Europe. Il suffit de comparer certaines régions comme la Lombardie et la Calabre, la Bavière et le Pays-Basque. Les inégalités sont frappantes.

■ (14) Parti de la minorité autrichienne vivant dans le Alpes italiennes dans la région du Trentin-Haut-Adige.

Après cette comparaison rapide de la décentralisation à la française avec ce qui se passe dans les pays de l'Union Européenne, que pouvons-nous en retirer ? Que dans un système fédéral constitué de parties hétérogènes autonomes et éventuellement anciennement indépendantes, le Centre doit consentir des concessions, telles par exemple la reconnaissance de l'égalité de toutes les composantes fédérées indépendamment de leur taille, de leur population ou de leur date d'entrée dans la Fédération. A l'autre extrémité, l'État central organise un solide réseau de contrôle où les agents locaux ne sont que les subordonnés du pouvoir central. Entre ces deux extrêmes, toutes les variantes sont possibles. Pour la France, passer d'un État centralisé à un État fédéral n'est peut-être pas la meilleure des solutions, mais c'est vers cette voie qu'elle doit avancer pour enfin accepter les différences régionales qui existent de fait. C'est aussi dans cette voie que devront certainement se tourner les acteurs de la construction de l'Europe des peuples pour respecter les différences culturelles de chacun.

Morvan Lebesque « *refusait d'ailleurs l'Europe des patries au sens où l'entendaient les gaullistes (qui n'était à ses yeux que, traduisez : l'Europe des États, disait-il à juste titre) et réclamait l'Europe des peuples, du peuple breton comme des peuples flamand, basque, gallois, frison ou catalan* ». (15) Dans sa pensée, il n'y avait que deux façons de construire l'Europe pour que chaque citoyen se reconnaisse Européen ; l'Europe des États, ou l'Europe fédérale des peuples. « *Supposons la première réalisée. Voilà donc les États figés à contre-courant dans la forme que leur donna le dernier traité extorqué, la dernière bataille gagnée ou perdue ; les voilà, ces enfants difformes de la vieille histoire, ces fruits de la violence, de la diplomatie secrète et du hasard - l'abstraite Belgique aux deux peuples, l'Espagne franquiste meurtrière de ses ethnies, la France où le Lillois est un étranger pour l'habitant de Tournai mais le compatriote du Tahitien - les voilà, alignant leurs murailles côte à côte, ni tout à fait fermés, ni tout à fait ouverts : à peine des brèches ici et là, quelques droits de douane abolis, quelques tarifs préférentiels âprement marchandés et, au sommet, un Conseil de technocrates. Rien de changé ? Si, un surcroît d'éloignement et d'injustice. Qui ne voit que cette Europe reproduit à l'échelon supérieur l'État centraliste et ses régions « défavorisées », qui ne comprend qu'elle perpétue le malheur des pauvres ?* » (16) Et pour lui, le pire n'était qu'à venir. C'est l'esprit de domination que fatalement tôt ou tard un des participant aurait sur les autres, selon la conjoncture. Avait-il tort ? Pour les membres de l'Union sans doute, quoique certaines fois l'on peut se demander qui gouverne qui et surtout où vont mener les peurs de

■ (15) Gwenn'hlan Le Scouêzec, préface de « *Comment être Breton ?* »

■ (16) Morvan Lebesque, « *Comment être Breton ?* »

l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France ou de la pauvreté du Sud. Mais, en ce qui concerne les relations extérieures... L'Europe est incapable de traiter des dossiers comme celui, très douloureux, de la Bosnie-Herzégovine, en étant d'une intransigeance extraordinaire pour d'autres problèmes. Il suffit de se souvenir des menaces de veto proférées par l'Italie à l'encontre de l'intégration dans l'Union européenne de la Slovénie, en raison du conflit sur l'Istrie, ou des virulentes campagnes d'intimidation menées par Athènes contre les Républiques de Macédoine et d'Albanie, et qui considère « l'Épire du Nord » comme un territoire grec, au point d'entendre un ministre conservateur du gouvernement, Constantin Mitsatakis (1991-1993) la qualifier de « terre grecque non libérée ». De la Corse au Pays-Basque en passant par l'Irlande du Nord, l'Europe de l'Ouest n'a pas été épargnée par ces foyers de tensions. Les scores préoccupants de l'extrême droite xénophobe en France, en Autriche et en Belgique lors des différentes consultations électorales en 1995 ont également démontré que les réflexes de repli et d'exclusion refont surface. Encore une fois, va-t-on enfermer le citoyen européen dans un système centralisé et sclérosé, à cause du danger extérieur ? Va-t-on, comme l'on fait les États centralisés, enfermer le citoyen dans un État caserne, dont les barreaux seraient un mélange de nationalisme et d'économie de marché ?

*« Ce jour-là - que la Consommation l'emporte, ou la Fonction, ou le produit des deux - croyez-vous que vos complicités diplomatiques vous protégeront et qu'il vous suffira de dire : « Mais, messieurs, j'ai pratiqué la non-ingérence ! » comme le passant pris dans l'émeute hurle au flic qu'il « ne fait pas de politique » ? Qui vous sauvera alors de la colonisation ? Un nouveau roi providentiel ? Nous réparons justement des dégâts du dernier. Votre État ? Quelles patries défendront les lobbies français ? La bombe gaullienne ? Si un seul Français s'y croit à l'abri, qu'on l'envoie à l'asile des fous. Le « génie de la France » ? Quel ? Le bon vin, la haute-couture, le Tout-Paris ? Le français "Ne dites pas mais dites" des pieux conférenciers de l'Alliance française ? Ces impérialistes de l'imparfait du subjonctif sont risibles à pleurer. A l'heure des bagnes de poètes, ils continuent d'entretenir l'illusion d'une culture supérieure sans comprendre qu'avant la fin de ce siècle toutes les cultures seront sauvées ou perdues. Ils récuse les Bretons, indignes de livres et d'écoles : imbéciles, on est toujours le Breton de quelqu'un ! L'Alphaville de demain, quelle langue parlera-t-elle, croyez-vous ? Le patois de M. Racine ».(17) Comment ne pas tomber dans ce travers ? La réponse semble évidente, le fédéralisme. Il faut éviter que l'Europe ne devienne massifiée, comme le furent les provinces de*

■ (17) Morvan Lebesque, « Comment être Breton ? ».

France, mais une confédération, un peu comme la Suisse, où chaque nation, chaque minorité nationale pourrait se reconnaître. Car les nations doivent participer pleinement au fonctionnement de l'Europe. Mais que faire des États ? Les garder pour qu'ils deviennent un point d'équilibre, « régulateur », indispensable entre la base et le sommet. « *Entre la base et le sommet, les responsabilités régionales et l'Autorité européenne, s'insère naturellement ce tiers-pouvoir sans quoi les « cent drapeaux d'Europe » risqueraient la balkanisation* ».(18) « *La région en désaccord avec l'État ? Nulle raison à cela, dans la nouvelle organisation où l'État lui-même s'ouvre pleinement sur l'Europe, dans l'unité pluraliste qui le constitue. Simplement, il jouerait son rôle exact : il ne se présenterait plus devant l'Europe comme un maître disposant de ses biens mais, assisté des responsables mandatés de ses Régions, comme le pays même et son peuple* »(19). C'est par la coopération transfrontalière que les problèmes pourront se débloquer.

Avec le traité de Maastricht, les relations entre l'Europe et les régions se sont modifiées. En effet, le traité prévoit l'installation du Comité des Régions, (mars 1994) qui va provoquer une sorte de mise en place de collaboration Europe-région en marge des relations entre États. Mais, comme pour la création des Conseils régionaux, les 189 membres représentant les entités régionales, ne sont pas élus, mais plus ou moins nommés par les États membres. Cependant, cette création répond en partie aux attentes des régions et des États (régionaux) fort différents. Et le problème se trouve justement dans cette différence des statuts régionaux. Comment concilier le découpage administratif français, les Länder allemands, les régions autonomes espagnoles et belges ? « *Toutes les étapes de l'autonomie sont représentées entre le fédéralisme allemand et la faible décentralisation portugaise* »(20). Tous les niveaux de la décentralisation à la régionalisation sont représentés. Les régions européennes sont hétérogènes, tant par leur statut, que par leur ressources économiques ou leur densité de population. Chaque région est donc une entité propre qui ne ressemble pas à sa voisine. Pourtant, les compétences transférées aux régions, dans le cadre européen, suppose qu'elles puissent avoir un niveau de décision le plus près possible des citoyens.

■ (18) Morvan Lebesque, « *Comment être Breton ?* ».

■ (19) Item.

■ (20) J.-P. Raffarin, député européen et président du Conseil régional de Poitou-Charente, cité par B. Guesnier, *Sciences Humaine* hors série n° 8, de février-mars 1995.

C'est dans cette optique que fut créée la « Commission Arc Atlantique » en 1989 au sein de la Conférence des régions périphériques maritimes. Elle se fixa comme objectif de créer un noyau attractif dans cette région de l'Europe. En 1991, l'Union européenne, lance, pour une durée de trois ans, les programmes « Leader et Prospective Europe 2000 ». Il s'agit de réfléchir sur l'avenir du développement des régions rurales et des zones en

difficultés en valorisant leurs ressources locales. Un programme Leader II est prévu pour la période 1995-1998. Au même moment, les régions Catalogne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées signaient la charte de constitution de l'Eurorégion. L'objectif d'Eurorégion est double, celui de développer les coopérations en facilitant les échanges entre les acteurs des régions et de favoriser le rôle moteur d'Eurorégion en faveur de l'intégration des régions du Sud au sein du Marché unique.

Comme on le voit, toutes ces initiatives ont un point commun, le but de l'Union Européenne, celui de rapprocher les hommes et leurs structures séparés par des frontières mais restés proches culturellement. Ainsi, les programmes de coopération interrégionale transnationale engagés par ces trois régions avec leurs propres moyens, ont montré l'exemple et la multiplication de ce genre d'engagement favorisa la création de six groupes de travail pour traiter les problèmes. Cela prouve la réussite d'Eurorégion et l'importance politique que doivent prendre les régions dans l'unité de l'Europe. Les relations entre les régions et l'Europe ont donc bien commencé. Mais des États, tel que la France, et même des États fédéraux, vont-ils accepter l'émancipation de régions qu'ils ont mis tant de temps, avec temps de mal à contrôler ?

*« Ma conviction est que dans un avenir prochain,  
on ne dira plus : un tel est radical, un tel est socialiste.  
On dira : celui-ci est étatiste, celui-là est fédéraliste ».*

*Emile Desvoux 1926.*

Le fait que les régions puissent travailler ensemble sans passer par les États est un progrès exceptionnel. En effet, qui aurait pu imaginer, il y a trente ans, après l'échec du référendum de 1969 en France, qu'une telle avancée fût possible. En fait, personne n'aurait osé la prévoir. En France même, le progrès des thèses de l'U.D.B. et d'autres partis autonomistes fut assez rapide. Cependant, il ne faut pas tomber dans un triomphalisme. La volonté autoritaire d'unification par la massification n'est pas morte. L'Europe n'est pas hors d'atteinte d'un nationalisme européen, ou pis encore, des nationalismes des États membres, vis-à-vis de l'extérieur, (comme la Grèce avec l'Albanie ou l'Italie avec la Slovénie et la Croatie et rappelons-nous le peu d'empressement de l'Allemagne à reconnaître son actuelle frontière avec la Pologne), et des États membres entre eux. Mais aussi, et l'exemple yougoslave, même s'il est extérieur à l'Union

européenne, en est un douloureux exemple, les risques d'explosion ethnique et de guerre civile dans certains pays membres ne sont pas à exclure si le problème des nationalités n'est pas contrôlé, et il n'y a qu'à se rendre en Irlande ou en Belgique pour s'apercevoir des méfaits du non contrôle de ces problèmes. Il faut donc être très prudent. De plus, un problème d'acculturation, dû en parti à l'impérialisme des États-Unis d'Amérique peut envenimer les choses, ou faire disparaître toutes cultures minoritaires, y compris les grandes cultures européennes, dont la notre.

C'est pourquoi, le but de tout État doit être le bonheur de son, ou de ses peuples, qui le composent dans le respect des cultures minoritaires qui n'empêchent en rien de se sentir Français, Allemands, Suisse, etc. Avoir la nationalité française, allemande, suisse ou polonaise ne doit pas empêcher non plus de se sentir européen. En conséquence, pour prévenir de tous les dangers d'une troisième guerre civile européenne, il faut que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants, négocient, à Bruxelles et à Strasbourg l'Union d'une Europe des peuples où, chacun pourrait être Breton, Français et citoyen européen. Pour cela il faut que l'Europe aille sur la voie fédérale, il faut une Europe culturellement forte, c'est-à-dire qui n'ait pas honte d'elle et sans complexe, une Europe économiquement forte, pour cela elle doit prendre en compte tous ses paramètres économiques, dont les régions, et une Europe politique, c'est-à-dire, une Europe fédérale et supranationale.

**Ludovic GALFO**

---

---

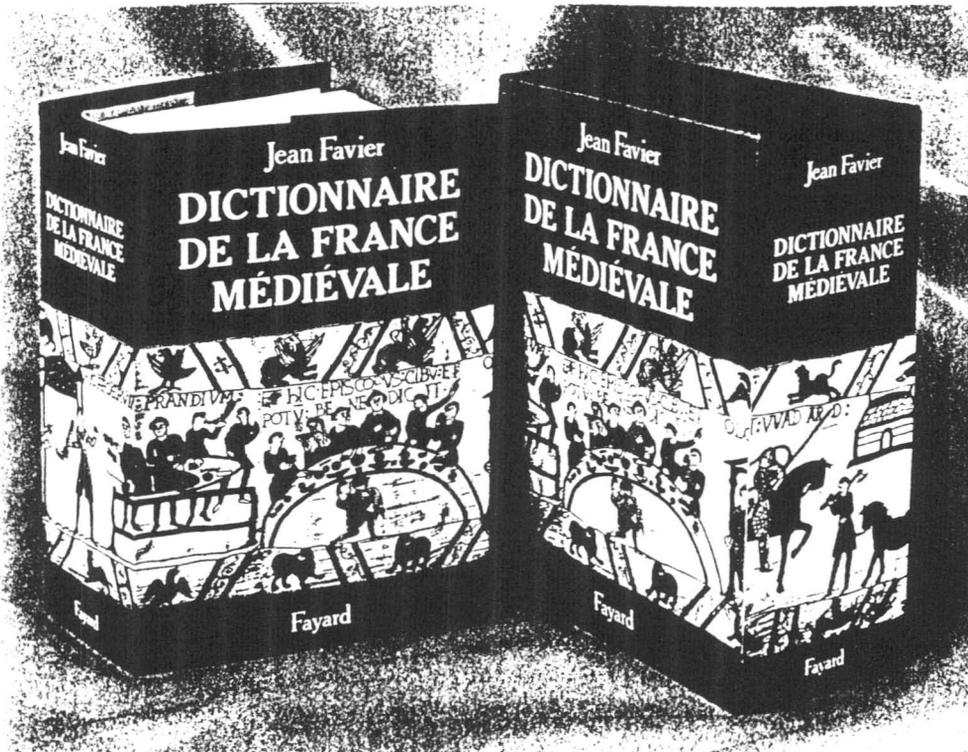
PUBLICITÉ

# ONZE SIÈCLES

(V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)  
en 8000 articles

La société, l'économie,  
les relations politiques,  
l'Église et la religion,  
la vie littéraire et artistique.

Un trésor documentaire,  
l'œuvre d'un seul historien. Jean Favier.



Prix franco 675 F  
Commande et règlement à l'ordre de *Cité*

---

---

# La citoyenneté active

## Contre-pouvoir ou prolongement de l'État ?

L'État en tant que faisceau de réflexions et de réactions collectives, mais aussi incarnation d'une certaine idée du principe de pouvoir ; efficace, protégé, organisé. L'État est une forme d'autorité devant incarner toute l'organisation sociale qui s'en remet à lui ; l'incarner et la perpétuer, contre ses membres, par la répression des actes hors la loi, ou dans leur intérêt, par la défense et la garantie des principes fondamentaux des droits de l'Homme et du citoyen, et l'application des processus juridiques qui en découlent.

L'État, s'il veut pérenniser avec succès l'esprit de la société qu'il incarne, se doit d'intégrer dans son action, non seulement ses membres actifs directs, les fonctionnaires, mais aussi tous ceux qui, dépendants de sa gestion et soumis à ses décisions, sont partie prenante de sa politique.

Ainsi, en restant ici dans le cadre d'un État démocratique, seul cadre possible de l'exercice d'une citoyenneté active, il convient d'admettre, comme base de réflexion, que l'État est dépositaire d'un pouvoir né de la seule volonté des citoyens. S'il se dispense de cet assentiment, sa domination s'impose en dictature ; il en est fini du fonctionnement démocratique.

En démocratie, l'État se veut donc populaire et fondé sur le double jeu des élections et du débat parlementaire, et de la décentralisation du pouvoir. Ainsi, la démocratie se caractérise par un affinement croissant des structures du pouvoir en de multiples ramifications ; l'État démocratique « *accroît son domaine et partout sa puissance, en même temps qu'il divise ses organes et multiplie les mécanismes dont ils sont l'objet* » (1). Cette omniprésence de l'État démocratique, physique et morale, de par ses cadres et l'action qu'ils incarnent, concourt à développer l'idée d'un État omniscient ; le seul cadre dans lequel « *se résolvent les problèmes, le faisceau de leurs solutions* »

■ (1) Jacques Donnadiou de Vabres, *L'État*. PUF, Paris, (1954) 1992

---

---

## CONTRE POUVOIR...

*successives et accumulées. Selon les époques, on voit tour-à-tour la justice, l'Église, l'Enseignement, l'industrie lourde, les transports resserrer ou détendre leurs rapports avec l'État ».(2)*

Cependant, dans la pratique, on observe maints exemples mettant en évidence le mirage de cette unité de l'État ; une fiction utile, qui tant qu'elle paraît fiable, permet de coordonner la somme des actions des différents groupes économiques, politiques ou sociaux, afin d'en dégager une dynamique relativement cohérente. Cette fiction unitaire est d'autant plus essentielle qu'il est bien évident que l'État ne saurait être omniscient, omniprésent, omnipotent dans le périlleux exercice consistant à satisfaire les intérêts divergents, voire contradictoires, de tous ses administrés.

Dans les domaines politique et économique, un certain nombre de structures existent, qui réglementent les rôles respectifs de l'État et des intérêts privés ou partisans. Mais dans le cadre social, les objectifs à atteindre sont plus flous, les actions plus ou moins ponctuelles et surtout, les réponses plus monographiques, car il n'y a pas de réalité sociale généralisée. Aussi, c'est dans le domaine des questions sociales que s'affirme ce que nous qualifierons de citoyenneté active. Le domaine est d'autant plus friable que l'État contemporain démocratique se veut être avant tout un État social, égalitariste, à défaut d'être égalitaire ; le *Welfare State* est en filigrane de toutes ses actions et les citoyens s'y montrent très attentifs. La citoyenneté active se développe alors essentiellement autour de préoccupations sociales ; il conviendra de circonvenir précisément son cadre d'exercice, et de s'interroger sur les intentions de ses démarches. En effet, par citoyenneté active, nous entendons exprimer une forme d'action pouvant aussi bien se placer au service de l'État, que contre ses objectifs, développant ainsi une véritable citoyenneté d'opposition, passant outre l'État, pour se faire défenseur direct de valeurs apparemment collectives des citoyens contre le pouvoir.

Le constat de base qui s'impose est que l'action étatique est limitée. Il convient alors de la prolonger ou d'y suppléer, le mieux étant que l'État lui-même favorise le mouvement. Cette démarche semble être celle adoptée en France depuis la seconde moitié des années 1970, elle se traduit par une politique d'émancipation des collectivités locales. Cette politique s'appuie sur une nouvelle conception du rôle de l'État-providence ; il devient animateur, coordinateur, et son action tend à s'affirmer en tant que politique des politiques (3). Cette orientation nouvelle des politiques se fonde sur une remise en cause de la figure technocratique et providentielle des structures

■ (2) *Ibid*1

■ (3) Jacques Donzelot, *L'État animateur : essai sur la politique de la ville*, éditions *Esprit*, Paris, 1994

institutionnelles. En 1982-1983, la décentralisation amorcée consacre ainsi une nouvelle manière de voir l'État. Pour Jacques Donzelot, ce transfert de pouvoir est dû à l'incapacité des gouvernants à gérer une multitude de problèmes requérant des compétences techniques distinctes dans des cadres de collaboration sans cesse plus complexes. Il faut également insister sur le fait que c'est bien sur la base d'un constat d'échec des politiques sociales antérieures que le mouvement local s'est développé ; induit par les déficits tant dramatisés de la Sécurité sociale et du régime des retraites. Enfin, la prise de conscience du problème social semble s'être véritablement réalisée avec le développement devenu visible d'une population marginale laissant les solutions classiques sans effet, impuissantes en matière de protection, d'encadrement, ou de réinsertion.

Dès l'été 1981, les Minguettes de Lyon connaissent des émeutes, cela s'affirme comme la révélation d'une question sociale nouvelle ; la crise des banlieues. Elle s'ajoute au schéma général d'une crise sociale alliant troubles identitaires, problèmes d'emploi, et mal-être lié aux cadres de vie. Un ensemble de problèmes convergeant vers une même réalité ; l'exclusion.

Resté impuissant, le Centre semble donc faillir à sa mission sociale au cours des années 1980 ; ce constat n'est pas politique ou politisé, il est sociétal. De cela résulte une montée en puissance des collectivités locales qui en appellent aux acteurs proches de la vie publique ; entreprises, associations, citoyens. Ces derniers se trouvent alors nouvellement sollicités, il ne suffit plus de remplir ses devoirs élémentaires, il faut désormais payer de sa personne et de son temps. Ici s'affirme le principe de citoyenneté active, une action subsidiaire aux devoirs élémentaires du citoyen, mais sous couvert de l'autorité plus ou moins proche de l'État, plus ou moins décentralisée. Cette idéologie rénovée d'une citoyenneté plus active de la part des entreprises et des hommes se traduit par le développement d'une politique de la ville voulant unir l'État et les collectivités locales dans une collaboration aux intérêts communs, au-delà des débats politiques et partisans ; comme s'il était possible que les citoyens et leurs élus transcendent les clivages classiques au bénéfice d'une action pragmatique et objective.

A partir de 1990, des émeutes nouvelles éclatent à Vaulx-en-Velin ; plus soutenues et plus violentes, elles révèlent un aggravement du malaise... l'État-animateur semble alors se mettre véritablement en place, en permettant aux collectivités locales, non seulement d'agir de manière autonome, mais aussi de convenir de leur ligne d'action. Un nouveau personnage clé

---

---

## CONTRE POUVOIR...

s'impose alors, le sous-préfet à la ville. Sa tâche est de se faire le relais des intérêts de l'État comme des collectivités, afin que ces dernières puissent développer des politiques sociales différenciées tout en s'intégrant dans un programme de politique générale cohérent. Cependant, force est d'admettre qu'il y a là des réalités qui ne peuvent que perturber de tels schémas idylliques ; le débat social est bien politisé et les visions s'affirment de droite ou de gauche. Les gouvernants se succèdent avec leur cortège de solutions plus ou moins favorables aux options locales, plus ou moins disposés à financer les initiatives. Dans ce contexte, qu'en est-il de la citoyenneté active ? Des volontés sollicitées dans la communauté des citoyens ? Découragées ?

Pas exactement, car les années 1980 sont marquées par un essor remarquable du mouvement associatif ; les citoyens répondent à l'appel des collectivités locales, voire à leur seule conscience civique. Entre 1977 et 1982, le mouvement associatif témoigne officiellement d'une croissance de + 20 %, puis passe à + 30 % de 1982 à 1987. A l'heure actuelle, ce taux s'est stabilisé à + 20 %, soit 500 000 à 700 000 associations recensées en France à la fin 1994. Ce mouvement associatif, témoin de l'essor d'une citoyenneté différente, en révèle également une caractéristique fondamentale ; le poly-associationnisme (4).

Ce terme désigne un mode d'action consistant à multiplier les engagements associatifs. Adhérents et militants s'intéressent généralement aux questions différentes de l'environnement, l'emploi, le logement... mais au sein de structures différenciées. Cela nous oblige à relativiser la ferveur associative de la majorité des citoyens, car le poly-associationnisme met en évidence le désengagement du plus grand nombre à l'égard de problèmes publics, en dévoilant le sur-investissement de certains. Voilà une réalité de plus qui justifie, s'il en est besoin, le fait de considérer qu'il existe des citoyens actifs, ceux qui s'engagent auprès de l'État dans le débat et l'action sociale, au-delà du degré minimum de civisme exigé. Car s'il n'est pas paria, le citoyen actif est encore un élément isolé. Néanmoins, les perspectives du mouvement associatif sont ouvertes ; certaines associations entraînent des acteurs économiques importants dans leur action, impliquent des entreprises. De plus, le secteur associatif lui-même devient un dynamiseur économique, en témoignent les associations-employeurs ; ce sont les plus viables, car leur caractère entrepreneur leur apporte les soutiens conjugués d'intérêts privés et des autorités publiques. Ces associations-entrepreneurs ont le plus souvent d'un à cinq employés et le bénévolat reste l'élément majeur de leur action, mais le fait d'avoir des permanents leur permet d'acquérir des biens

■ (4) Isabelle Courtois, *Les associations, un monde méconnu*, Documents du crédit coopératif, Septembre 1991.

immobiliers, des matériels d'exploitation, des véhicules, d'être correctement gérés. Ces éléments permettent aux structures d'avoir une action plus efficace, donc à terme, plus écoutées.

Aujourd'hui, cette dynamique ralentit, mais reste ascendante, et surtout, à partir du domaine social, elle s'étend à d'autres domaines tels que l'environnement, l'urbanisme, le logement, la création d'emplois... Enfin, par les biais culturels et touristiques, les activités de loisirs, le mouvement associatif devient un acteur de la relance économique au niveau local. La citoyenneté active en cadre associatif serait-elle alors un modèle d'État décentralisé ? N'y-a-t-il pas un signe de mauvaise santé de l'État, dans cette subdivision apparente du pouvoir central dont le terme apparaît comme une forme de fédéralisme pragmatique ? Ces citoyens qui servent aujourd'hui l'État, ne voudront-ils pas s'y substituer totalement demain, persuadés de son incompétence ?

Relativement aux questions liées aux limites de l'action des citoyens, nous nous référerons aux travaux de Sophie Body-Gendrot (5), portant entre autre sur une analyse comparée des citoyennetés française et américaine ; deux manières différentes de vivre son rapport à l'État.

En France, la norme semble limiter la participation citoyenne à l'élection des représentants politiques, tandis qu'aux États-Unis, le citoyen est hostile à l'interventionnisme étatique, qu'il soit local ou fédéral. La société américaine paraît alors intégrer naturellement les démarches associatives, faisant du citoyen américain de base, ce que nous avons précédemment perçu comme un citoyen hors-norme.

A l'heure actuelle, presque un Américain sur deux est impliqué dans des actions bénévoles au sein d'associations de taille variable ; allant d'un quartier à une micro-société. Au total, les États-Unis comptent aujourd'hui six millions d'associations, et 120 000 organisations de terrain, générant une société dite de *Self-Help*. Ainsi, le citoyen n'attend rien de l'État en matière de lutte contre les problèmes de santé, civisme, éducation, environnement, et s'investit dans des cadres d'action locale appuyés par des partenariats avec des acteurs locaux influents tels que les églises, les universités, sociétés philanthropiques et autres fondations, afin de se financer et de se structurer.

Cet état d'esprit associatif est au fondement même de la société américaine, de par les principes religieux et éthiques du nouveau continent. C'est l'esprit de la nouvelle frontière, le mythe du citoyen-pionnier, et l'idée largement véhiculée aux États-Unis, selon laquelle, ce sont les meilleurs des

■ (5) Sophie Body-Gendrot, *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, PUF, Paris, 1995.

---

## CONTRE POUVOIR...

Européens, les plus entreprenants, qui auraient décidé d'aller peupler l'Amérique. Toute cette idéologie concourt à forger l'image d'un citoyen se devant d'être indépendant de l'État. Aujourd'hui, la société américaine développe toujours cette conception ambiguë d'un système alliant compétition et entraide, superposant de façon choquante, l'ultra-libéralisme et une hypertrophie associative. Comment alors ne pas s'inquiéter de la dérive en *lobbies* politiques de ces initiatives citoyennes ? Un Américain vous répondra par cette phrase de Thoreau, extraite du *Traité de la désobéissance* écrit en 1849 ; « *Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins* ». Sophie Body-Gendrot résume ainsi cette idée ; en France, l'insurrection est un droit, aux États-Unis, c'est un devoir, ainsi, certains États vont même jusqu'à remettre entre les mains de citoyens, l'élection des juges, des chefs de police... de plus, tous les élus doivent régulièrement des comptes à leurs électeurs, et des procédures de *Recall* permettent de déposer un élu en cours de mandat. L'État ne semble avoir aucun droit immuable, aucune prérogative non-justifiable. Sophie Body-Gendrot insiste donc bien sur un point, on ne peut pas réduire l'essor de la participation citoyenne aux États-Unis, à une palliation des faiblesses du système fédéral, cela relève d'une véritable éthique, présente dans la Constitution même, par les termes ; « *We, the people* ».

L'on arrive ainsi à des quasi professionnels de la citoyenneté auxquels architectes, urbanistes, avocats, comptables, gestionnaires, universitaires apportent leurs compétences. Certaines structures sont même de dimension nationale, telle la Milton Eisenhower Foundation dont l'action auprès des jeunes dans les quartiers défavorisés est poursuivie à Baltimore, Chicago, Little Rock, Los Angeles, Memphis, Newark, San Juan et Portorico.

La Milton Eisenhower Foundation trouve alors le soutien d'autres structures citoyennes, des fonds publics fédéraux et de partenaires économiques privés. Ces donateurs agissent en véritables actionnaires, demandant des résultats et une politique de développement réelle. Quel est alors le but de ces partenariats ? Sommes-nous encore dans un cadre associatif ? Il convient ici d'insister également sur le fait que ces structures sont en relation avec les médias, les élus, le Congrès même, et qu'elles peuvent à l'occasion apporter leur concours consultatif lors de choix politiques. Cela peut aller des options politiques locales à des questions d'ordre national. Nous sommes alors dans le cadre d'une citoyenneté négative, qui ne reconstitue une cohésion sociale que pour en faire l'instrument de forces de pression politique. Pour Sophie Body-Gendrot, le système à l'américaine est cependant utile car en resserrant le lien social, il

permet d'assurer une durabilité des actions locales entreprises par les élus ou les associations. Mais force est de reconnaître également que ces actions restent sélectives et limitées, et là où la citoyenneté active de proximité n'officialise pas, disparaît également le sentiment originel de la citoyenneté garante de l'autorité d'un État.

Loin du citoyen actif qui décide de s'investir dans la gestion des affaires locales en se mettant au service d'une politique d'État ouverte sur la prise en charge collective d'un certain nombre de questions sociales, la société américaine développe une citoyenneté active de contre-pouvoir ; il est alors stupéfiant de remarquer les effets de cet associationnisme-roi lorsqu'il s'érige en pôle de pouvoir politique ; la Heritage Foundation.

Cette fondation de recherche au budget de 25 millions de dollars pour l'année 1994 est la plus grande fondation politique américaine. Ce n'est pas une structure politique, ce n'est pas non plus une association à but social... la Heritage Foundation est un *Think Tank*, un réservoir de pensée financé par quelques grandes entreprises américaines. Située à quelques centaines de mètres du Capitole, dans un immeuble de huit étages dont elle est propriétaire, la Heritage Foundation a d'abord été affiliée aux milieux extrémistes de droite et représente maintenant un certain nombre d'idées du parti républicain. Elle comprend 250 000 contributeurs et avoue des objectifs politiques très précis. Ainsi, Robert Rector, son plus éminent chercheur estime que « *l'aide publique subventionne les comportements destructeurs et sociaux* », et de développer : « *Plus vous dépensez plus vous affaiblissez l'éthique du travail, plus vous multipliez le nombre de naissances illégitimes, ce qui est le facteur principal expliquant la plupart des autres problèmes...* ». Robert Rector est éminemment entendu et conseille bon nombre de parlementaires à Washington. Enfin, la Heritage Foundation a un rôle officiellement reconnu s'agissant des décisions du Congrès ; dix-neuf fois en deux mois, janvier et février 1995, des membres en ont été appelés à s'exprimer au Congrès sur des questions aussi importantes que la politique d'aide sociale aux minorités, ou l'aide militaire aux contras du Nicaragua. Dans ce contexte, le Politique n'est plus qu'une des forces en présence. D'autres *Think Tanks*, tel le Hudson Institute sont financés par de grandes entreprises. Chevron, Philip Morris et I.B.M pour ne citer que ces grands noms sont mécènes de l'Hudson Institute, structure aux visées ultra-libérales. Autre exemple plus extrême encore, le Cato Institute financé par Coca-Cola, Citibank, Shell Oil, Philip Morris, prône l'abandon d'une diplomatie d'ambassades, le retrait américain de l'O.T.A.N et du F.M.I.

---

---

## *CONTRE POUVOIR...*

D'une part donc, cette citoyenneté active de haut-vol entend remettre l'État dans le droit chemin, d'autre part, un mouvement plus diffus, né du constat d'impuissance des institutions se développe ; les armées de citoyens en genèse, telle l'armée du peuple qui s'est mise en place dans le Massachusetts. Ici, le regroupement associatif est antiétatique, contre les institutions, mais les motivations se veulent citoyennes... la question posée aujourd'hui au citoyen américain est : pour ou contre l'État ? Nous sommes loin de la citoyenneté active telle qu'elle se développe en France, mais au vu de cette analyse comparée de deux systèmes, français et américain, aux idéaux contradictoires, une réflexion plus grande s'impose, portant sur la nature du Droit citoyen. Quel devoir cela implique ? Et jusqu'où l'action citoyenne est-elle légitime ?

**Alexandre RENAUD**

---

---

# La vertu du citoyen en démocratie

Cet article reprend une intervention faite en décembre 1995 au séminaire de M. François Monconduit, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Que le professeur Monconduit, ses étudiants et ses étudiants, soient remerciés pour leur accueil et leurs questions.

Curieusement, la « crise des valeurs » est dénoncée par certains hommes politiques en une époque où les religieux de toutes confessions affirment fortement leur doctrine morale, et dans une société française où la référence aux droits de l'homme n'est plus directement contestée - ni par l'Église catholique comme au XIX<sup>e</sup> siècle, ni par des courants idéologiques influents depuis la quasi disparition du maurrassisme après guerre et la défaite intellectuelle du marxisme dans les années soixante-dix. Le discours sur la crise des valeurs n'est cependant pas dénué de sens, même si la crise n'est pas là où les bien-pensants la voient.

Dans les médias, on observe des valeurs flottantes - comme les monnaies - qui corroborent une normalisation implicite.

En économie, les valeurs morales et les principes éthiques sont instrumentalisés et exploités selon les nécessités du moment.

La classe politique, enfin, invoque dans le désordre un certain nombre de mots dont le sens ne paraît plus rigoureusement établi.

La crise résulte de cette confusion générale, et la dévalorisation des valeurs provoque une inflation du discours vertueux qui contraste fortement avec les révélations sur la corruption d'éminents représentants de la classe dirigeante. D'où un immense malaise, qui incite à une redéfinition des vertus civiques.

---

---

## LA VERTU DU CITOYEN...

Le constat navré de la « perte des repères » fait partie des vérités premières sur la crise de la société moderne. Pourtant, aucun citoyen ne peut échapper aux discours quotidiens sur la vertu qui sont assenés par les médias eux-mêmes, par les responsables économiques qui s'expriment dans les médias, et par les dirigeants politiques qui se produisent dans le spectacle médiatisé : le vertuisme se diffuse en une boucle parfaite qui rejette sur les marges de l'espace public les réflexions et les critiques non-contrôlées.

### 1/ TRAITÉ DES VERTUS MÉDIATIQUES

Il est implicitement acquis que les médias n'ont de leçons à recevoir de personne, puisque la télévision, dans ses « grand-messes du vingt heures » et la presse écrite, par ses principaux éditorialistes, dispensent elles-mêmes les cours de morale à l'intention des citoyens et des institutions religieuses, politiques et judiciaires. L'institution médiatique, qui juge de tout, laisse entendre qu'elle est exemplaire, quant à sa propre éthique et par son auto-régulation (la déontologie) qui lui permet d'être juge et partie.

#### L'éthique des médias

Modestement, les médias affirment qu'elles ont pour fonction d'informer les citoyens, qui ont « le droit de savoir ». Cette exigence implique le devoir d'informer de manière impartiale, énoncé dans les grands moments comme « devoir de vérité ». Qu'en est-il au juste ?

La télévision ne peut satisfaire à l'exigence de vérité pour des raisons impératives : ce média doit montrer des images, et les plus spectaculaires possible ; le critère de la « bonne » information télévisée n'est pas la vérité qu'elle contient mais l'émotion qu'elle déclenche ; ce n'est pas la qualité d'une information vérifiée qui prime, ni la réflexion qu'elle peut susciter, mais sa vitesse de transmission et l'effet immédiat qu'elle produit sur le public.

La « grande » presse écrite (celle qui « donne le ton ») informe plus sur les rivalités entre les personnalités que sur les enjeux politiques majeurs (1). Ce choix donne une information partielle et partielle, produite par les « grandes signatures » de la presse écrite qui appartiennent, comme leurs confrères de la télévision, à ce qu'on appelle la « classe politico-médiatique » où l'on se préoccupe plus des stratégies (qui intéressent tous les membres de cette classe) que des grands débats. En outre, la presse d'information masque souvent sous un style distancé des jugements politiques, émis par des « observateurs » qui figurent parmi les proches conseillers des principaux dirigeants politiques. Cette confusion des rôles et

■ (1) cf. l'avertissement « A ceux qui font l'opinion » lancé par plusieurs intellectuels dans *Le Monde* du 6 janvier 1996, qui constitue une critique des actuelles dérives journalistiques.

des centres d'intérêt exclut de l'information les acteurs politiques et sociaux qui privilégient les débats fondamentaux et (ou) qui ne sont pas jugés « crédibles ».

Ainsi, qu'elle soit écrite ou télévisée, la grande presse française fournit une information douteuse pour trois raisons :

- l'existence d'une classe politico-médiatique qui constitue un milieu fermé, strictement réservé à l'élite parisienne de la profession journalistique et aux vedettes politiques du petit écran, au sein duquel se nouent et se dénouent les alliances, les mariages et les liaisons sentimentales, se font et se défont les compromis et les compromissions. L'affaire Poivre d'Arvor est très révélatrice à cet égard.

- le renforcement des liens entre le pouvoir médiatique et les puissances financières. Comme celles-ci passent des accords avec certains gouvernements, l'information des chaînes privées ne gagne aucune autonomie par rapport au pouvoir politique : ainsi TF1, contrôlée par le groupe Bouygues et soumise au gouvernement Balladur.

- l'absence de toute hiérarchie de l'information en raison de la prime qui est donnée à l'événement spectaculaire : le siège de Sarajevo passe à l'arrière-plan lorsque commence les Jeux olympiques d'hiver ; une vague de froid aux États-Unis efface la guerre en Tchétchénie ; les « révélations » sur la maladie de François Mitterrand font la une du *Monde*, etc.

Consciente de ces faiblesses, ou par goût du moindre effort, la presse française ouvre un parapluie, à la manière des bureaucrates dont elle se moque, en se retranchant derrière de prétendues autorités : cotes de popularités, sondages d'opinion, réaction des « marchés ». Mais c'est, encore une fois, donner la prime à l'artificiel, au spectaculaire et à l'instantané en oubliant que les sondages, cotes et autres réactions dépendent étroitement de la presse, de ses normes et de ses « effets d'imposition ». Le devoir d'informer se perd dans un système de communication rigoureusement tautologique.

Incapables de dire la vérité, ou ne le souhaitant pas, les médias ne font pas preuve des vertus pédagogiques dont ils se targuent. Ce qui ne les empêche pas d'affirmer hautement leur vertu démocratique : les médias ne jouent-ils pas les médiateurs entre le pouvoir et le peuple ? Ne permettent-ils pas le dialogue civique ?

---

---

## LA VERTU DU CITOYEN...

Assurément non. Là encore, le spectacle médiatique produit de l'artifice, et de la caricature. Le dialogue démocratique se déroule dans l'ordre de la raison, alors que la télévision privilégie l'émotion. Ce dialogue suppose la réflexion (à la fois la distance et le temps de la réflexion), alors que la télévision privilégie l'image immédiate et instantanée du « *direct live* ». Cette logique fait évoluer le débat télévisé vers la confrontation violente d'opinions schématiques, vers des mises en scènes organisées autour d'un animateur-vedette qui n'hésite pas à se moquer ouvertement de ses invités. Au mépris des citoyens, s'ajoute le mépris des lois dans les « *reality show* » où l'on viole allégrement la vie privée, où l'on se substitue à la police (ce qui est interdit par la charte des journalistes) et où l'on usurpe les fonctions judiciaires.

### **Le discours moralisateur**

Les contradictions majeures entre l'éthique affichée par les médias et leur pratique quotidienne n'empêche nullement les « grandes consciences » du « 20 heures » et les principaux éditorialistes de dire quotidiennement le bien et le mal. Curieusement, le modèle anglo-saxon qui sépare l'information du commentaire, qui privilégie l'investigation et prétend ne donner à voir que des « faits », est régulièrement invoqué dans notre pays pour établir l'indépendance et la hauteur de vues du journaliste moderne, alors que celui-ci ne fait qu'adopter une très classique posture cléricale.

Les mots de la morale surabondent dans le discours médiatique et, comme dans un prêche, le ton est souvent celui de la réprobation, de l'exhortation, de la compassion. Pendant plusieurs années, les médias ont dénoncé la « lâcheté » de l'Occident face à la guerre civile yougoslave, suggéré que l'indifférence était honteuse, incité au repentir et à l'engagement. Mais il a fallu attendre quatre ans, et le reportage d'une chaîne britannique, pour que les téléspectateurs français bénéficient d'une véritable explication du conflit. Preuve que la télévision peut bien faire son travail, mais que la télévision française ne le fait pas. De même, dans la presse écrite, le quotidien *Libération* a présenté la reprise des essais nucléaires français en 1995 comme une lutte entre les bons (en l'occurrence Greenpeace et ses alliés) et les méchants (Jacques Chirac et les défenseurs de la dissuasion nucléaire). Lors des prétendues révélations sur la maladie de François Mitterrand, en janvier 1996, combien d'articles dénonçant le « mensonge d'État »...

La réprobation des médias conduit logiquement à un discours de compassion, qui renforce l'impression d'une bien-veillance médiatique :

compassion pour les enfants roumains, pour Sarajevo, pour le Rwanda... Il ne s'agit pas de nier ce que les images et les commentaires démontrent et dénoncent, et de se moquer des gestes de solidarité que déclenchent de trop réels malheurs, mais d'exprimer un malaise : le fait de montrer la souffrance humaine n'est pas en soi une attitude morale qui serait renforcée par un discours compassionnel. Pourquoi ?

- parce que la compassion médiatique est déterminée par l'existence d'images, donc par les conditions de travail d'équipes sur le terrain, mais aussi par les choix qui sont opérés a priori (quant à la zone de reportage) et a posteriori (quant à ce qu'il convient de montrer). Ainsi, le siège de Sarajevo a mis en scène les souffrances de la population d'une partie de la ville (sous le contrôle du gouvernement légitime) sans aucune mention des victimes de la partie serbe de la ville, dans laquelle les journalistes ne se rendaient pas. De même, les souffrances des habitants des quartiers musulmans de Mostar assiégés plusieurs mois durant par les Croates n'ont suscité que quelques mentions et pas la moindre compassion médiatique en raison d'une difficulté d'analyse (comment les deux forces du « bon camp » peuvent-elles se faire la guerre ?) et pratique : pas d'équipe sur le terrain (2).

- parce que la compassion médiatique fluctue au gré de l'actualité : un soir de novembre, la mort de Léon Zitrona a occupé la quasi totalité des journaux télévisés, les accords de Dayton sur la Bosnie étant évoqués en quelques dizaines de seconde.

- parce que la compassion médiatique masque une indifférence foncière à l'égard des hommes, des événements, des enjeux. La compassion militante (religieuse, politique) est fondée sur des valeurs (la paix, la justice) qui impliquent des engagements pouvant aller jusqu'au sacrifice ultime. La compassion médiatique est au contraire diffusée par des personnes qui sont à tous égards irresponsables : les gens de médias ne répondent pas à une exigence universelle (la paix) mais s'inscrivent dans une logique « professionnelle » ; les « grandes consciences » ne prennent pas de risques sur le terrain (à la différence des équipes de reportage), ne songent pas aux conséquences de leurs exhortations (par exemple un engagement militaire français) et ne s'exposent à aucune sanction (à la différence des responsables politiques) au cas où la pression médiatique conduirait à une catastrophe (opération militaire manquée se soldant par un grand nombre de tués). La catastrophe ne rentre pas dans la catégorie de l'échec, mais dans celle de l'information spectaculaire qui fournit de nouvelles paroles de compassion - à moins que l'actualité ne vienne effacer les « bien tristes images » par

■ (2) cf. Jacques Merlino, *Les vérités yougoslaves ne sont pas toutes bonnes à dire*, Albin Michel, 1993.

---

## LA VERTU DU CITOYEN...

celles de « la grande fête du sport ». La compassion médiatique n'est pas dictée par une morale ; elle fonctionne sur le même mode que la distraction et dans le même but : susciter une émotion aussi forte que possible, quelle qu'en soit la nature et sur n'importe quel sujet - à l'exception des sujets trop « sensibles » pour un gouvernement dominateur ou pour le détenteur privé de l'entreprise médiatique.

### 2/ VICES ET VERTUS ÉCONOMIQUES

L'analyse économique est, elle aussi, fortement marquée par les mots de la vertu : ne dit-on pas que le franc fort, l'inflation nulle, le commerce extérieur excédentaire et l'équilibre budgétaire forment le cercle vertueux de l'économie libérale ? On parle aussi de croissance saine, de la politique d'austérité, de réformes courageuses, tandis que « les marchés » jugent et condamnent les politiques aventureuses. Les entrepreneurs, quant à eux, font référence à une éthique, tandis que les gouvernements font appel à la confiance ou imposent des sacrifices. Autant de termes et d'images qui n'ont rien à voir avec le vocabulaire de la science économique, mais qui indiquent que l'économie est prise comme règle de vie.

Cette moralisation par l'économie est tentante parce qu'elle semble rigoureusement neutre par rapport aux déterminations religieuses (réputées dépassées, ou dangereuses à cause de l'intégrisme) et aux idéologies politiques. Mais cette tentative de moralisation individuelle et collective n'est pas plus fondée que le discours médiatique. Ceci pour deux raisons :

- l'une tient à la théorie du libéralisme économique : elle récuse le principe de justice sociale au nom de la bienfaisante spontanéité du marché ; elle repose sur un utilitarisme (3) qui suppose l'égoïsme rationnel du consommateur à la recherche du moindre prix et le calcul non moins égoïste du producteur qui veut le maximum de profit ; elle suppose même un bouleversement des valeurs traditionnelles puisque les vices privés deviennent des vertus publiques, selon la fameuse Fable des Abeilles de Bertrand de Mandeville.

- l'autre procède de constats empiriques : la liberté dont se prévaut par auto-définition le libéralisme économique est une condition si peu nécessaire au développement du « marché » qu'il peut s'en passer. Parmi les pays qu'on cite en exemple d'une croissance libérale ou d'un « passage au marché » prometteur, on trouve le Chili, la Chine, la Corée du Sud : trois pays soumis à des pouvoirs dictatoriaux, trois pays où les mouvements populaires ont été sauvagement réprimés.

■ (3) Sur et contre l'utilitarisme, cf. *La Revue du MAUSS*, n° 6, 2<sup>e</sup> semestre 1995, Éditions La Découverte.

Mais est-il vraiment besoin d'insister sur cette fausse vertu économiste ? La corruption généralisée, la mise en examen de prestigieux dirigeants d'entreprise, le caractère maffieux d'une part importante de la spéculation financière est en train de ruiner le discours éthique dans lequel excella le libre entrepreneur des années quatre-vingt.

### 3/ CONFUSIONS POLITIQUES

En raison de sa connivence avec les gens de médias, et parce qu'elle croit « réaliste » de vivre sous la contrainte économique, la classe politique sombre dans les abîmes de la confusion lorsqu'elle utilise les mots de la vertu.

- Il y a confusion entre des qualités personnelles (l'exquise politesse d'Édouard Balladur) et les qualités propres à l'homme d'État ; entre des apparences physiques et vestimentaires (le « *look* » jeune et branché comme preuve de modernité) et une démarche politique. Cette confusion entre le comportement privé et l'exercice des responsabilités publiques n'est pas recevable car il est facile de constater que les vertus privées ne déterminent pas nécessairement les vertus publiques : le vagabondage érotique d'un chef d'État n'en fait pas un mauvais responsable de la chose publique (sinon la France n'existerait pas...) et l'incorruptible vertu de Robespierre n'a pas produit les effets escomptés. Cela ne signifie pas que la débauche désigne le grand conducteur de peuple, et que les écarts de langage sont la preuve de la pertinence du discours. Les vertus publiques et les vertus privées n'appartiennent pas à des domaines séparés. Par exemple, le respect des valeurs familiales (ou simplement l'amour de sa propre famille) incite au respect du lien familial dans le droit des étrangers (regroupement familial, mariage avec un citoyen français). En revanche, une personne publique qui se livre toute entière à un vice ne peut plus accomplir normalement ses devoirs d'état : l'ivrognerie d'un chef d'État altère sa faculté de juger et compromet la sûreté des citoyens (surtout quand une insurrection éclate alors que le président est ivre-mort...).

- Il y a confusion entre le discours vertueux et la vertu en acte : les mots de la vertu (un plan « courageux », des « sacrifices » nécessaires) sont instrumentalisés par la « communication » gouvernementale ou partisane, mais sans que les responsables soient directement concernés : ils ne participent pas aux efforts demandés, et il arrive qu'ils donnent le mauvais exemple du laxisme ou de la corruption. Enfin, on assiste (depuis la mise en oeuvre des politiques de rigueur) à une inversion complète des vertus civiques : le sacrifice personnel que doit nécessairement consentir l'homme

---

---

## LA VERTU DU CITOYEN...

d'État (quant à sa vie privée, quant à sa vie tout court) devient un sacrifice imposé par le pouvoir aux citoyens.

- Il y a enfin confusion entre l'action formellement vertueuse et l'action moralement finalisée : une vertu ne vaut pas par elle-même, mais par le bien qu'elle permet. Il suffit de rappeler à cet égard que la Mafia est fondée sur la solidarité familiale et sur le respect de la parole donnée, et que « *Mon honneur s'appelle fidélité* » fut la devise des SS.

### 4/ RETROUVER LES VERTUS RÉPUBLICAINES

Face à la confusion des principaux discours sur la vertu et à la subversion des valeurs qui s'ensuit, il faut tenter de refonder les vertus civiques sur des définitions simples, et selon des distinctions claires, afin de les mieux garantir.

#### Question de définition

S'il y a une définition classique de la vertu (disposition au bien), celle-ci n'est jamais séparée de vertus concrètes, qui sont distinctes (vertus intellectuelles, vertus morales) et précisément dénombrées : les quatre vertus intellectuelles (intelligence, science, sagesse, prudence), les trois vertus morales, **cardinales** (la justice, la tempérance, la force). On peut bien sûr choisir d'autres catalogues, mais on n'échappera pas à la rigueur des définitions et des hiérarchies, qui se rapportent toute à une philosophie morale, et qui sont orientées par le souci du bien. Cela signifie qu'on ne peut se réclamer de vertus erratiques, ni en proclamer de nouvelles ou en rétablir d'anciennes selon les intérêts et les enjeux du moment. Sans doute une vertu doit toujours être bonne par-elle même, mais cette condition n'est pas suffisante : il faut encore qu'elle soit adéquate à son objet, qu'elle réponde aux circonstances, et qu'elle soit pratiquée en vue du bien. On aura reconnu ici la philosophie morale de Thomas d'Aquin, choisie parce qu'elle est la plus familière, mais on pourrait aussi bien évoquer la morale kantienne, qui place impérativement les actes humains dans une visée universelle, ou encore celle de Vladimir Jankélévitch (4) qui dénonce la vertu suspendue dans le ciel des idées généreuses et des bonnes intentions, la vertu sans courage, sans fidélité et sans sacrifice qui n'est pas pratiquée jusqu'au bout.

#### Les vertus politiques

Les vertus politiques participent de la définition générale des actes vertueux, qui relie la bonté intrinsèque d'une vertu à sa finalité. Dès lors, quelques principes simples peuvent être retrouvés :

■ (4) Vladimir Jankélévitch, *Traité des vertus*. Champs, Flammarion.

La vertu de l'homme d'État, c'est d'accomplir la fonction pour laquelle il a été désigné, selon les règles qui président à son exercice : déclaration des droits et préambules constitutionnels, constitution en vigueur, lois et décrets, qui placent le devoir civique dans une hiérarchie de valeurs. L'accomplissement de ce devoir implique des vertus personnelles d'ordre moral (justice, prudence, force, courage...) et des qualités intellectuelles (intelligence, sagesse) dont la composition plus ou moins heureuse fait qu'un homme d'État peut être estimé « bon » ou « grand », médiocre ou calamiteux. Les hommes politiques, dirigeants de parti ou simples militants, n'ont pas les mêmes responsabilités mais sont soumis aux mêmes obligations quant au respect des principes généraux du bien commun (la paix, la justice, la liberté) et du droit politique républicain.

Dans tous les cas, la vertu républicaine implique le respect d'une Loi plus ou moins imprescriptible (loi religieuse, Déclaration de droits) qui doit être connue, et qui implique une adhésion raisonnée à des valeurs morales et juridiques hiérarchisées - à commencer par le respect de la personne humaine : la *res publica* implique une pédagogie, et suppose un ordre des raisons.

Ces énoncés d'une grande banalité permettent de reprendre quelques situations concrètes, récemment obscurcies par le commentaire médiatique.

◆ L'attitude de Lady Diana : nul doute que cette jeune femme est émouvante, mais il se trouve que c'est une princesse, épouse de l'héritier de la couronne et mère de celui qui succédera à ce dernier. Les écarts privés de cette princesse concernent son confesseur, mais son divorce ne regarde pas seulement son Église : il signifie l'abandon d'un devoir d'État connu et accepté, dont les conséquences sont graves pour la couronne et pour les citoyens britanniques. Le manque de vertu civique de Lady Diana n'est pas déterminé par ses infidélités conjugales, mais tient à la préférence donnée à la vie privée - alors que la fonction politique librement acceptée impliquait le sacrifice partiel ou total de cette vie privée au nom des exigences de la fonction princière.

◆ Le choix de Jacques Delors : la vie privée manifestement vertueuse et les discours non moins vertueux de l'ancien président de la Commission européenne ne permettent pas de dire que son refus de se présenter à la présidentielle de 1995 fut un exemple de sa très haute vertu. Au contraire, un homme politique appelé à prendre ses responsabilités en un moment crucial pour la nation n'est pas civiquement vertueux s'il se dérobe puisqu'il se montre infidèle à son camp, sans courage pour affronter une situation difficile, sans force pour accepter de sacrifier une retraite paisible.

---

## LA VERTU DU CITOYEN...

◆ Le courage d'Alain Juppé : célébré par une grande partie de la presse lors de la présentation du plan de réforme de la Sécurité sociale en novembre 1995, ce « courage » n'en est pas un puisqu'il n'y a pas de sacrifice personnel mais la mise en oeuvre d'une décision qui n'affecte pas le Premier ministre.

Quant aux principes rappelés plus haut, quant aux exemples qui viennent d'être donnés, la question des vertus civiques paraît limpide. La pratique de ces vertus implique cependant des choix, des conditions et des attitudes rigoureuses.

### Les ordres de justice.

En tant que telle, la vertu politique s'oppose au libre marché des valeurs médiatisées avec ses cotes et ses modes (tantôt la vérité-transparence, tantôt le sacrifice, tantôt la confiance) et à la normalisation économiciste sous la forme d'une « pensée unique » qui érigerait de prétendues nécessités (la stabilité d'une monnaie, sa « force ») en autant de vertus. A l'encontre de ces variations intéressées, la vertu politique ou républicaine se fonde sur des traditions philosophiques (Platon, Aristote) sur des textes (la Déclaration des droits) qui établissent une hiérarchie des vertus. Sans doute, cette hiérarchie n'est-elle pas complètement fixée, mais les principales traditions désignent la justice comme la plus haute des vertus sociales, qui suppose l'égalité de principe entre les hommes, et qui a en vue la liberté de chacun. Un homme politique n'est pas vertueux si la justice n'est pas son souci primordial, puisque l'essence du pouvoir politique est l'existence d'une justice. De même pour la liberté, ultime finalité de l'action politique qui se délégitime en la reniant. Par conséquent, toutes les vertus politiques (force, prudence, courage, fidélité) doivent être ordonnées au principe de justice, qui consiste à reconnaître chacun dans ses droits - donc à lui donner les moyens de la liberté.

Cette hiérarchie des vertus laisse entier le problème de la coexistence des valeurs qui sont défendues par le citoyen. Nul n'ignore en effet que le souci exclusif de la justice ruine la liberté (tel est le résultat de l'expérience collectiviste) et que la liberté illimitée révoque l'exigence de justice (telle est la logique du libéralisme économique). L'antinomie se résout par la médiation institutionnelle, qui permet un équilibre toujours fragile et imparfait entre la justice et la liberté (5).

Encore faut-il que la société elle-même trouve un équilibre qui permette de préserver la liberté. Ici, la réflexion peut s'appuyer sur la conception

■ (5) sur ces questions, cf. mon article sur la pensée politique de Claude Bruaire, *Cirén* n° 26.

pascalienne des **ordres de justice** (6) qui se définissent comme des ensembles homogènes réglés par des lois qui leur sont propres, mais régis par un principe de justice qui assure leur cohérence. Pascal distingue ainsi l'ordre de la chair, l'ordre de l'esprit et l'ordre de la charité, et démontre que la tyrannie naît quand on se sert des prescriptions propres à un ordre pour dominer dans un autre ordre. Ainsi, « *la force... ne fait rien au royaume des savants* » (7). Ou encore : « *Devoir d'amour à l'agrément, devoir de crainte à la force, devoir de créance à la science* » (8). Cela veut dire qu'il est tyrannique de vouloir imposer une vérité scientifique par la violence, mais qu'une autorité religieuse ne peut s'opposer à la raison scientifique : la religion est de l'ordre de la charité, la science de l'ordre de l'esprit, et nous n'avons pas les mêmes devoirs à l'égard de l'une et à l'égard de l'autre. Cette distinction permet de clarifier le débat sur le ... préservatif : les autorités sanitaires et médicales peuvent dire que le préservatif est un obstacle efficace à la propagation du sida (affirmation qui est de l'ordre de la science), et l'Église qui se place dans un tout autre ordre (celui de la charité, de l'amour) peut interdire cet usage aux catholiques en faisant valoir des vertus de fidélité et d'abstinence. Les responsables de la santé publique ne peuvent interdire ni discréditer le message catholique, qui, strictement entendu, ne favorise pas l'épidémie, et les autorités religieuses ne peuvent contester la qualité technique de la protection offerte par le préservatif.

Sans entrer dans le détail de la conception pascalienne des ordres, il est permis d'en reprendre l'idée afin de dissiper quelques confusions et de fausses contraintes :

- Le concept d'ordre invalide toutes les injonctions (« politiquement correct », « pensée unique » en économie) par laquelle un groupe social utilise sa puissance pour imposer son langage et sa vérité : langue de bois communiste, qui dissimule des rapports de pouvoir ; vertuisme patronal, qui masque une puissance de classe ; effets d'imposition médiatiques par le choix de l'image ou du témoignage sollicité. « Le propre de la puissance est de protéger » dit Pascal.

- Ce même concept permet de récuser toutes les normalisations « vertueuses » que l'on prête aux « marchés » économiques et financiers. Par hypothèse, le « marché » relève de la science économique, de sa logique, de ses lois, de ses mécanismes. Nul ne saurait en conséquence prêter aux « marchés » des réflexes et des sentiments humains, ni les ériger en puissance souveraine (supérieure à l'ordre moral comme à l'ordre politique) et en juges du bien et du mal. Les marchés existent (ou non) et fonctionnent

■ (6) pour une analyse complète, cf. Christian Lazzari, *Force et justice dans la politique de Pascal*, PUF, 1993.

■ (7) Pascal, *Pensées*, fragment 308 (la numérotation est celle des Oeuvres complètes).

■ (8) *Pensées*, 58.

---

## LA VERTU DU CITOYEN...

(efficacement ou non) : leurs mécanismes ignorent la justice, et ils ne sauraient faire prévaloir une quelconque vertu.

- Ces ordres sont « de justice » parce que le principe de justice intervient dans chaque ordre et règle les relations entre les ordres. « *La force sans la justice est tyrannique* » (9), et c'est le principe de justice qui donne droit à la vérité.

Enfin le comportement vertueux du simple citoyen (et du militant) est précisément éclairé par la distinction, là encore pascalienne, entre les « grandeurs naturelles » et les « grandeurs d'établissement » (10). Les grandeurs naturelles, ce sont les « lumières de l'esprit » et un certain nombre d'autres qualités telles que la beauté, la santé, la force, l'habileté - appréciables comme telles mais pas de la même manière (on n'apprécie pas pareillement l'intelligence et la beauté). Alors que les grandeurs naturelles sont des qualités personnelles, les « grandeurs d'établissement » se situent dans l'espace public et tiennent à l'exercice d'un pouvoir légitimement obtenu. Cette distinction implique une différence d'attitude : les gouvernants n'ont pas à être estimés en raison de leur beauté, ou de leur bonne santé, mais seulement reconnus dans l'exercice de leur fonction légitime. Ce que Pascal exprime ainsi : « *Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue* » (11). Une telle attitude, rigoureusement républicaine, interdit toutes les formes de courtoisie (qui sont la plaie de tous les régimes, et pas seulement de la monarchie française du Grand siècle) et révoque tout jugement politique qui privilégierait, selon l'actuelle pente médiatique, ces grandeurs naturelles que sont le charisme, l'habileté, l'intelligence.

Que chacun demeure dans son ordre, dans le commun souci de la justice, et la liberté de chacun sera garantie. La maxime vaut pour le politique, qui doit se maintenir dans l'espace public, en respectant et en protégeant la liberté religieuse et intellectuelle, la quête de la vérité scientifique, l'expression esthétique, le domaine de la vie privée. Qu'il soit établi selon une loi successorale, ou sur la volonté générale, le pouvoir politique s'assigne ainsi ses propres limites, hors desquelles il devient tyrannique. Contrairement à l'idée reçue, ce n'est pas un régime particulier qui engendre ou empêche la tyrannie, mais l'excès de puissance, dans l'oubli des moyens (la justice) et des fins (la liberté). La vertu républicaine vaut pour toutes les époques, et pour tous les modes de gouvernement.

■ (9) *Pensées*, 103.

■ (10) Pascal, *Trois discours sur la condition des grands*, cf. Second discours, Œuvres complètes p. 367.

■ (11) Second discours, p. 367.

**Bertrand RENOUVIN**

---

---

# La question de l'artifice

Le fait de s'écarter de l'origine est une décadence ou, à l'inverse, le propre de l'homme serait de se forger en lui-même à travers son histoire.

Montaigne s'inscrit dans le contexte de la modernité. Il adopte une attitude de scepticisme (Pyrrhon). Les voyages ont pour conséquence une relativisation du jugement (« L'ingénu » de Voltaire). La nature représente un ordre, une harmonie qui est corrompue. Le barbare est celui qui croit à la barbarie c'est-à-dire, ne pas avoir compris qu'il y a une pluralité de culture. Le barbare est celui qui est victime de l'ethnocentrisme. Les vrais sauvages sont ceux qui se présentent comme civilisés car, ils altèrent l'ordre de la Nature. Il y a une vision de l'ordre naturel selon laquelle l'autorité n'est pas attachée à la fonction ou à la naissance mais, à un rapport immédiat de puissance. Du point de vue de la Nature, c'est-à-dire essentiellement, les hommes sont égaux et indépendants. La hiérarchie sociale semble antinaturelle. On peut entendre par Nature l'ensemble des lois physiques ; on dira qu'il est naturel que le plus fort l'emporte sur le plus faible. Mais, on peut comprendre la Nature comme ce qui est constitutif, fondamental des êtres. De ce point de vue, on peut faire découler deux conséquences : soit on envisage la personne et on dira qu'il est naturel qu'elle soit libre, c'est une vision égalitariste ; soit on envisage l'ordre social en considérant qu'il est essentiel à la société d'être hiérarchisée (Platon, Maurras...), c'est une vision inégalitaire du point de vue politique. La Nature fournit une norme par son harmonie, son ordre.

Le pouvoir a besoin de symbole. Il y a une mise en scène qui signifie et renforce le pouvoir. Pascal fait remarquer que le pouvoir tient tout entier dans l'apparence. De ce fait, il montre la vanité. La frugalité ne doit pas éliminer l'apparence du pouvoir. La médiation de l'homme doit rendre possible le redéploiement de la nature. Il y a une négation de l'idée de progrès ce qui fait que le but de l'Histoire serait donc de retrouver l'origine. Le bonheur ne réside pas dans l'artifice, la profusion. L'homme a une

---

---

## *LA QUESTION DE L'ARTIFICE*

aptitude à changer mais, cette aptitude peut l'écartier de l'origine ce qui le dégrade ; il doit donc mettre son travail au service d'une reconquête de l'origine.

La docilité à la Nature, dans ce qu'elle a d'immédiat et de brutal, est la source de l'inspiration poétique (Analogie avec le culte de Dionysos. Le thème des ruines, vengeance de la Nature qui désorganise la Connaissance). La grandeur de la Connaissance est apparente mais, en même temps, on peut remarquer que la ruine signifie la mort de l'Histoire. Le sublime, c'est le plaisir face au danger qu'on voit tout en sachant qu'on y échappe ; frémissement face à la Nature brute (Burke, Kant).

La référence à la Nature, qui dévalorise la Connaissance, est très ambiguë puisque la Nature peut apparaître comme ordre et harmonie mais aussi comme force brutale et chaotique. La référence à la Nature est quelque chose de situé culturellement. On peut se demander si l'homme peut avoir un rapport sain et immédiat à la Nature ou si cela ne relève pas d'un mythe.

Quelle différence entre l'homme et l'animal ? Pour Rousseau, c'est la perfectibilité. Ce n'est pas le langage ni même la pensée qui le caractérise. La perfectibilité c'est la capacité à devenir autre, sa capacité de changement. « L'homme devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui fit d'un animal stupide et borné un être raisonnable et un homme ». Des possibilités sont créées. Elles consistent à sortir de l'instant présent. Cette faculté peut permettre de se fixer ses propres lois en connaissance de cause c'est-à-dire, d'être autonome. La faculté de comparer peut gérer également l'aliénation et la frustration : notion d'amour propre opposé à l'amour de soi (instinct de conservation ; s'aimer à travers l'image des autres). Le développement de l'homme se fait par étape, à partir de ce qu'il a en commun avec l'animal, c'est-à-dire la sensation puis le désir et la crainte et enfin le jugement. La perfectibilité est simplement une aptitude qui a besoin de causes extérieures pour se réaliser. L'homme a en lui-même une faculté de changer mais le changement n'est pas nécessaire. On aurait pu envisager que l'homme reste dans l'état d'autarcie, à l'état de Nature. Le bonheur est un état de plénitude, de perfection. Par définition, la perfection est la situation dans laquelle le changement ne peut être qu'une dégradation, ce qui implique l'exclusion du changement. Il se caractérise comme une jouissance totale de l'instant. La jouissance de l'instant présent doit être extrêmement simple. Se sentir exister doit conduire au sentiment d'être heureux. On a une intuition dans la rêverie de ce qu'est la véritable Nature de l'homme c'est-à-dire, de son essence. La solitude est essence de l'homme. Cette intuition peut permettre de décrire de

façon fictive l'homme à l'état de Nature (état du bonheur solitaire de Rousseau). L'idéal, c'est de demeurer dans cet état. Il a fallu de funestes hasards pour empêcher l'homme de jouir de lui-même et d'évoluer. Il fait partie de la Nature de l'homme de pouvoir évoluer ; mais il aurait pu ne pas évoluer et jouir de lui-même perpétuellement. Il n'y a pas de négation de l'Histoire chez Rousseau. Comme Platon, Aristote et les autres, Rousseau fait reposer la société sur le besoin. Mais, cette situation est liée à des hasards et non pas à la Nature de l'homme.

Voltaire s'en prend à la fois à l'idée du paradis et à celle du règne de l'âge d'or. Il s'en prend à l'épisode de Télémaque où Mentor prétend réformer Salente. La recherche de l'artifice est le fondement du progrès économique et donc moral. Le superflu est une chose très nécessaire puisque le luxe a une fonction économique. Donc, on réfute la distinction entre les besoins nécessaires et les besoins superflus (on retrouve cette distinction dans l'épicurisme. Épicure cherche à établir un équilibre des plaisirs et des peines donc il faut distinguer les plaisirs raisonnables de ceux qui procurent une peine supérieure). Voltaire dit qu'il n'y a pas lieu d'établir une classification qui établirait un seuil de nécessité puisque tout a une fonction. Il n'y a jamais rien de trop. Cette vision est l'inverse de la représentation du temps que l'on trouve dans les philosophies naturalistes. On passe d'une conception de l'Histoire comme décadence à une conception comme progrès. Pour Hegel, l'Esprit s'oppose à la Nature (ce qui est simplement en soi c'est-à-dire ce qui existe de façon immédiate). L'Esprit est contraire à la Nature car il se caractérise par un retour sur soi ; il est pour soi. Pour cette raison, seul l'Esprit a une histoire car seul il est capable de se modifier lui-même à la lumière de ce qu'il vit. L'Esprit se développe dans la mesure où il échappe à la façon d'être de la Nature ; de ce fait, l'Histoire est fondée sur la négation de la Nature ce qui conduit à la dialectique (division, opposition). Chez Platon, la dialectique est une méthode de Connaissance par laquelle on va séparer l'intelligible du sensible. Elle est conçue comme une ascension de l'esprit vers les Idées. Pour Platon, les Idées sont éternelles donc pas d'histoire des Idées. Le mouvement dialectique ne concerne que l'esprit du philosophe en même temps, elle n'est qu'un moyen de s'abolir dans la contemplation. Chez Hobbes, la dialectique est le processus de la réalité tout entière qui se crée elle-même. Chez Platon, le Réel est éternel donc immobile alors que pour Hobbes, il est intégralement historique. Opposition entre philosophie naturaliste et philosophie de l'artifice et du progrès (Bildung). Ce clivage est remis en cause par l'artifice. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'éloge de l'artifice est liée à une philosophie

---

---

## LA QUESTION DE L'ARTIFICE

de la décadence. L'Histoire est finie, il n'y a rien à espérer donc il n'y a plus qu'à se réfugier dans l'imaginaire, l'artifice.

Certains mythes de l'Antiquité présentent des figures de la décadence notamment la Boîte de Pandore : elle contient tous les maux de la Terre et Pandore par curiosité va ouvrir la boîte et libérer tous les maux ; c'est le passage de la perfection à l'imperfection. On a affaire dans l'Antiquité à une palingénésie (conception cyclique du temps). La décadence n'est pas conçue comme la description de la réalité, mais plutôt comme l'interprétation d'une éventualité. Comme l'idée de progrès, la décadence apparaît avec une vision linéaire du temps (*cf.* christianisme) [dans le christianisme cette idée est liée à celle du progrès (livre de Daniel ou l'Apocalypse : l'Histoire est ordonnée à un accomplissement total ce qui implique un progrès absolu). En même temps, ce processus d'accomplissement doit passer par une élimination d'où, une description de la décadence]. Juvénal prend la vision de la décadence de Rome. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Montesquieu parle de la décadence de Rome : les institutions pour la conquête ne sont pas adaptées pour gouverner, pour l'administration. Le sens de la vertu disparaît car l'Empire est trop vaste. Herder (1744-1803), théoricien de l'Histoire, forge le concept d'esprit du peuple que reprendra Hegel. Herder critique le nationalisme français qui neutralise les forces vitales, l'inspiration. Cela est principe de décadence. En cessant d'être barbare, les hommes perdent leur jeunesse et entrent dans la décadence ; elle coïncide avec le XVIII<sup>e</sup> siècle et non avec la fin de l'Empire romain.

Importance de Nietzsche avec la critique des arrières-mondes c'est-à-dire, toutes les formes de transcendance (Dieu, Nature, Bien...). La volonté de puissance consiste à assumer cette mort de la transcendance. On aboutit au pôle scientifique, positiviste selon lesquels il n'y a pas d'inconnaissable, il n'y a que l'inconnu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mystère entre l'esprit et l'univers (*cf.* physique cartésienne). Puisque le monde réel est banal et dérisoire, il faut se créer un monde artificiel fascinant d'où une certaine apologie de l'esthétisme, du dandy ; développé par le comte de Montescu. Une des caractéristiques de l'artifice est de changer la fonction des objets.

L'éloge de la Nature peut générer une philosophie comme décadence et, à l'inverse, la philosophie de l'histoire progrès repose sur une négation de la Nature mais, en même temps, la conscience désabusée d'une décadence conduit paradoxalement à une sacralisation de l'artifice dans le décadentisme.

**David SAINT AIMÉ**

---

---

**Redécouvrir Louis Calaferte**

# **Le droit de cité est un devoir**

*« Quitte à passer pour un utopiste, il ne faut pas cesser de s'indigner, de protester, de crier haut et fort que le roi est nu »* : Louis Calaferte est l'homme qui prend son droit de cité pour le porter sur tous les fronts, lorsque le coeur se fait immense. La rencontre qui en découle réunit alors la Femme, l'Espoir d'une société relevant le défi de ses désirs profonds et la Mort en acceptation nécessaire ; les oeuvres de ce grand écrivain en creuset de l'union.

De fait, les livres de Louis Calaferte détiennent sûrement une part du mystère substantiel qui fonde la marche positive d'un homme vers son avenir, depuis ses prédécesseurs et jusque dans l'amour de sa descendance. Vers la grande Histoire aussi, car il n'y a pas de nihilisme dans l'indignation de Calaferte... il se veut annonciateur et cherche sans trêve de coeur, non plus de style, la voie lumineuse dont il sait qu'elle est proche. Désireux d'ouvrir des cieux nouveaux à une humanité qui tourne en rond dans cette pièce vide, qui n'en peut plus de sa réclusion méditative.

Le temps est venu des philosophies généreuses ; telle est la leçon de Louis Calaferte ; il fut bon d'écumer les allées sablonneuses des parcs contemporains au gré de marches pensives, il faut maintenant reprendre ce droit de cité qui finira par faire défaut si l'on n'en prend soin.

Hors des réalités politiques et sociales, notre homme est un lyrique. Son espérance repose sur la puissance de l'invention : « La poésie tue les cons », et en cela elle permet de poursuivre le rêve d'une action plus belle. Si le danger se fait trop grand, il sera toujours temps de devenir élitiste pour sauver sa peau !

---

---

## REDÉCOUVRIR...

L'élitisme, Calaferte le réfute pourtant... mieux, il le dénonce, si ce n'est celui plus doux de l'esthétisme. L'argent creuse des fossés entre les hommes, le bon goût aussi, mais celui-ci est d'un autre ordre ; c'est un art défensif. Enfin : « J'aime les femmes parce qu'elles ne sont pas des hommes », nous dit-il. La femme a du cœur lorsqu'elle est l'esthétisme, le contraire de l'arrivisme. A-travers elle, le poète rend hommage au monde sensible ; il dit la femme, il aurait pu dire l'artisan qui a l'amour de ce qu'il accomplit... l'artiste qui met sa peau sur la table.

Louis Calaferte ne dissocie pas l'esthétique de la morale active. La poésie tue le mal parce qu'elle est belle comme l'intérieur d'un homme, parce que la politique, lorsqu'elle est noble, la société, lorsqu'elle croit en elle, sont esthétiques. A la manière d'Elie Faure, le visionnaire Calaferte présente alors l'esthétique comme une force capable de nourrir l'Histoire de sens nouveaux.

Il y a là une suprématie substantielle de l'artiste, qui passe par la genèse du style ; il dissèque, analyse, édicte des lois fondamentales. Il commence à la manière du philosophe, puis rapidement, pare, habille le principe... la femme nue n'est belle que jeune, la femme fardée l'est de toute éternité, transfigurée par un âge qui tire la grande sagesse à partir de l'exigence de soi. Qu'elle soit morale ou pas, l'âme poétique est atemporelle et va raisonner les hommes dans l'actualité du sentiment... elle survit à tous les débats, use les polémistes, pérennise la pensée. Ici encore, Louis Calaferte est combattant. Il s'agit de désincarner le vocabulaire de l'indignation, de n'en garder que l'essentiel, le fruit le plus beau qui saura mettre à jour le fléau d'une génération trop tristement contemporaine ; le non-conformisme érigé en mode de vie accepté... pire, idéalisé !

« *Work in progress* ». Le monde est en marche, chaque époque ressort d'un mouvement plus grand et le visionnaire à proprement parler est l'homme qui perçoit le mouvement général jusque dans son existence immédiate. Il se place dans une réalité et en conçoit déjà une autre. Louis Calaferte met ainsi l'accent sur le fondement de l'impossibilité actuelle de rendre la cité à ses possesseurs de droit... tous ceux qui voient l'avenir sont taxés de folie. Le mal de la communauté c'est alors le rationalisme sans failles des grands dialecticiens répondant à la mort du rêve par la fin de l'Histoire. Comme s'il fût possible que le temps se suspende ainsi, entre deux imperfections. Définitivement non, la philosophie contemporaine fonde sa gloire sur le constat de l'événement, n'étudiant que ce qui est abouti ou ce qui se déroule... son rôle véritable n'est pas là, mais sur un horizon

imperceptible encore. Le penseur vrai invente, c'est l'espoir de Louis Calaferte, c'est de lui que l'Histoire se souvient. Enfin : « *Les héros, on les crucifie, et on les enterre dans la plus stricte intimité* ». Seul le temps sait leur donner raison, en attendant, il convient de lutter.

Calaferte lutte. Il lutte contre la collectivisation de l'esprit et la démission du pouvoir. Les hommes sont prêts à s'abandonner et à obéir ; faute de courage, faute de désir ? Qu'importe ! Il faut juste que le guide assume son rôle : « Que le roi fasse le roi ». L'expression est de Rivarol, Calaferte la reprend à son compte. Le pouvoir, même imparfait, exposé à la critique par nature, vaudra toujours mieux que l'absence de tête, car il préserve du chaos et prépare ainsi l'avènement des visionnaires. La Démocratie doit alors être protégée et perpétuée car dans son imperfection, elle a malgré tout le mérite d'éloigner les fascismes qui empêchent les visionnaires de laisser libre cours à leur folie. Ce délire dont on sait qu'il triomphe toujours des consciences les plus revêches.

A sa manière, Louis Calaferte est dans l'attente du messie qui saura rendre l'homme à sa responsabilité civique, morale, universelle enfin.

Mais comment meubler l'attente ? Avec du travail semble nous répondre Louis Calaferte. Pour lui, c'est l'Art... cela s'écrit, se sculpte, c'est l'homme qui fait des phrases et des objets. Il ne croit pas à la fuite thérapeutique. « *Se laisser aller aux épouvantes de son imagination conduirait inévitablement un jour ou l'autre à la folie* ».

Sur le chemin des cieux messianiques, toutes les énergies du cœur doivent donc se consacrer à la lutte contre la résignation. Au mépris des jugements faciles, aussi rassurants soient-ils, Calaferte n'entend jamais dépendre d'autrui. Il y a deux sortes de grands hommes ; les concédants et les âmes talentueuses. Ce talent si précieux parce qu'il est garant des libertés de penser autrement. Lorsqu'il s'impose, le pouvoir de dire se doit d'être dévoilé, à l'encontre de la mise-en-cage de la pensée, érigé en juge des morales carcérales. Calaferte va jusqu'au douloureux constat qui place l'intelligence à la merci des cacahouètes lancées pour qu'elle fasse la grimace aux enfants joyeux d'ignorance. Le bouffon du roi dont on accepte le verbiage parce qu'il est immoral de le faire taire, mais que l'on martyrise par le jeu ; il faut lui faire passer cette désagréable habitude qu'il a prise d'observer le monde avec lucidité...

Attention, crie Louis Calaferte... l'intelligence est en sursis : « *Nous serons la cible quotidienne de regards haineux, de propos malveillants, si*

---

## REDÉCOUVRIR...

*toutefois quelques exaltés ne s'avisent pas un beau matin de prendre l'initiative de violences que nous aurons à subir dans la peur de tous les instants, sans espoir de protection ni délivrance ».*

L'auteur et ceux qui le lisent sont tolérés tant qu'ils se limitent au rêve et à la folie, c'est là leur parcelle de démocratie, puis un jour, leur pouvoir d'imaginer devient insupportable, leur délire devient trop prophétique ; ici se distingue la marque des décadences et sous la raillerie du discours, Calaferte nous rappelle que le fascisme est bien le stade ultime du dénigrement. Le mécanisme est connu. La sagesse des visionnaires veut alors que l'orage passe, même si les hommes tombent, car l'esprit s'immortalise et l'on peut brûler les livres lus... ils ont été lus un jour, seul cela reste tandis que la haine s'épuise toujours à l'exercice du pouvoir.

Calaferte est-il alors un vieux sage sombrant dans l'incohérence ? Un relativiste pour qui seule l'Idée a valeur à être entendue ? Non, car il y a la vie, l'existence faite de joies, de jeux, de sexe... Le poète est un oeil immense qui se penche sur le quotidien des hommes pour en relater les facettes ambiguës. La passion de la vie nourrit le refus du naufrage, et au-delà de la lutte, il y a les mille bonheurs qui motivent l'envie que tout cela continue à être. Louis Calaferte offre deux bras ouverts à l'entrée dans la mort, isolante, l'amour qu'il voue à sa femme, l'accompagnatrice, le travail, enfin, dont le fond aboulitique s'incarne exactement dans l'image d'un fou passant ses journées à écouter le grincement des lattes de son parquet, juste pour que le bruit ne reste pas lettre morte. Le quotidien est merveilleux, mais la faiblesse dont les hommes témoignent lorsqu'il s'agit de le vivre en fait une prison proposant ses activités multiples ; l'existence est devenue une forme de captivité, il faut bien y trouver des occupations. Pendant qu'il s'occupe, le captif ne pense pas et tant qu'il ne pense pas, il n' imagine pas qu'il puisse y avoir autre chose. Louis Calaferte décrit alors un monde d'enfants mécaniques ; le droit de cité est devenu passif. Mais les enfants ont encore des désirs et des rêves, ils font des caprices aussi : Calaferte dénonce et précède l'idéologie. L'homme idéal, c'est le robot !

Nous avons essayé la violence, la création permanente d'un désordre en expansion ; nos désirs étaient désordre ! Puis la compréhension s'est imposée, une grande guerre a fait la lumière sur l'histoire d'amour que notre temps entretient avec la barbarie. Nous avons eu chaud... l'apologie du combat est passée à l'extrémisme nihiliste... il faut trouver autre-chose. Calaferte a alors cru à l'intelligence révolutionnaire ; comprendre l'autre et jouir de son impuissance lorsqu'il vous trouve attentif. Il y a réellement cet

homme en chaque enfant, un être que la bonté de l'intelligence saurait révéler, et la genèse robotique pourrait bien alors rester le rêve impossible de quelques-uns. La cité est encore humanisée... elle a encore du coeur nous dit Calaferte... et il passe son chemin mais le message est là. La bonté est puissante, la bonté n'est pas dupe. Les vicieux s'y dissimulent. Ces êtres qu'il faut voir parce qu'ils vous jalouent le pouvoir d'être bon. Le vice est jaloux de la vie et peut se sacrifier pour y mettre un terme.

Jamais de dogmatisme pour Calaferte ; il faut en finir avec la violence triomphale, mais il y a une nécessité vitale à savoir se défendre. Le vice est là qui veille au grain et il n'y aura jamais de discussion possible avec les seigneurs de guerre. L'Esprit est là qui les agresse, qui les dénude de leur pouvoir et démystifie la Réussite. Le meurtre est devenu un rituel contemporain aux accents nouveaux ; l'exécution pénale et l'assassinat de respectabilité ont supplanté les ordalies. L'auteur sait de quoi il parle, Calaferte est un obsédé des procès, il les craint comme la fin de tout ; Meursault précédant son destin. Et si la poésie tue les cons, les hommes qui s'immortalisent en elle s'épuisent contre ses adversaires.

Louis Calaferte a parlé, puis il est décédé loin d'un monde non-conscient de son travail essentiel. Cela n'est pas son propre, c'est le sort de l'Esprit dont il s'est nourri. « *Ne savez-vous pas que ce n'est qu'en raison de mon sacrifice de toutes ces années qu'il vous a été concédé de vivre dans la quiétude de vos maisons et de vos coutumes ? Quel est celui d'entre vous qui ne me doit pas plus que sa vie - celle du secret de son âme ?* » Louis Calaferte avait fait vœu d'éternité partagée.

**Alexandre RENAUD**

---

## Sommaire des anciens numéros

- ◆ Numéro 1 (épuisé) - Quelle défense nationale ?
- ◆ Numéro 2 - L'épreuve du terrorisme - Le dialogue social (Emmanuel Mousset) - Libéralisme : le vent d'Amérique (Alain Solari) - La psychiatrie en question (1) (Julien Betbéze) - Littérature (Philippe Barthelet) - Les lectures talmudiques d'Emmanuel Levinas (Ghislain Sartoris) - Fausses promesses de Monsieur Garaudy (Alain Flamand).
- ◆ Numéro 3 - La psychiatrie en question (2) (Julien Betbéze) - Les hommes du pouvoir (Emmanuel Mousset) - Libéralisme à l'américaine (Alain Solari) - Quelle politique industrielle ? (entretien avec Jean-Michel Quatrepoint) - Défense : nouvelles données (entretien avec le général Pierre Gallois) - Hugo von Hofmannsthal (Philippe Barthelet) - « Finnegans Wake » de James Joyce (Ghislain Sartoris).
- ◆ Numéro 4 - Introduction à l'oeuvre de René Girard (Paul Dumouchel) - Table ronde avec René Girard et Jean-Pierre Dupuy - Municipales 1983 (Emmanuel Mousset) - « Polonaise » (Luc de Goustine) - Le théâtre de Gabriel Marcel (Philippe Barthelet).
- ◆ Numéro 5 - Tocqueville et la démocratie - « La Révolution conservatrice américaine » de Guy Sorman (Bertrand Renouvin) - L'Après féminisme (Emmanuel Mousset) - Réflexion sur l'insécurité (entretien avec Philippe Boucher) - Voyage en URSS (Michel Fontaurelle) - « Le sanglot de l'homme blanc » de Pascal Bruckner (Alain Flamand) - « Le sujet freudien » (Julien Betbéze).
- ◆ Numéro 6/7 - Entretien avec Jean-Marie Domenach - Citoyenneté et politique professionnelle (Léo Hamon) - La France peut-elle avoir une ambition ? (Alain Solari) - Pouvoir et liberté chez Benjamin Constant - Pour une croissance autocalibrée (Patrice Le Roué) - L'extériorité du social (Marcel Gauchet) - Deuxième gauche : premier bilan (Emmanuel Mousset) - Voyage en Chine (1) (Michel Fontaurelle) - La fée de Noël (Rémy Talbot) - La sagesse de Raymond Abellio (M. Dragon) - « Fiasco » d'Olivier Poivre d'Arvor (Catherine Lavaudant).
- ◆ Numéro 8 (épuisé) - Entretien avec Edgar Morin.
- ◆ Numéro 9 - L'Union soviétique (entretien avec Marko Markovic) - La politique et la conscience (Vaclav Havel) - La pensée dissidente dans les pays de l'Est (Martin Hybler) - Voyage en Chine (3) (Michel Fontaurelle).
- ◆ Numéro 10 - Racisme : nature et différences (Jean-Pierre Dupuy) - La clé de voûte (Noël Cannat) - Hérité et pouvoir sacré (Yves La Marck) - L'année de Gaulle (R. Latour) - Voyage en Chine (4) (Michel Fontaurelle).
- ◆ Numéro 11 - La nature du pouvoir royal (entretien avec Emmanuel Le Roy Ladurie) - A propos de Jan Patočka (Martin Hybler) - L'alliance et la menace (Yves La Marck) - Analyse du R.P.R. (Jean Jacob) - Le tournant historique de 1984 (Jean Jacob) - A propos de Sollers (Alain Flamand) - République et politique étrangère (Paul-Marie Couteaux).
- ◆ Numéro 12 - La nature du lien social (entretien avec Marcel Gauchet) - La main invisible (Jean-Pierre Dupuy) - Vertus et limites du déséquilibre (Yves La Marck) - Regard sur l'Allemagne (B. La Richardais) - Grall et Clavel : les complices (Rémy Talbot) - Richard III de Walpole (Martin Hybler).
- ◆ Numéro 13 - Entretien avec Georges Dumézil - Dumézil et l'imaginaire indo-européen (Yves Chalas) - Portrait de G. Dumézil (Philippe Delorme) - A quoi sert le « Figaro-magazine » ? (Emmanuel Mousset) - René Girard, lecteur d'Hamlet - Mario Vargas Llosa (François Gerlotto) - Nigéria, le mal aimé ? (F. et I. Marcilhac) - Le succès de Jacques Bainville (Igor Mitrofanoff).
- ◆ Numéro 14 - Numéro spécial sur Gabriel Marcel avec Joël Bouëssée, Miklo Veto, Pietro Prini, Jeanne Parain-Vial, Simone Plourde, René Davignon, Yves Ledure, Pierre Colin, Jean-Marie Lustiger.
- ◆ Numéro 15 - Les chemins de l'Etat (Blandine Barret-Kriegel) - La notion de souveraineté (Patrick Louis) - L'Etat capétien (Xème-XIVème siècle) (Philippe Cailleux) - Qu'allez-vous voir à Jérusalem ? (Yves La Marck) - L'individu, l'Etat, la démocratie (B. La Richardais) - Jorge-Louis Borges (Joël Doutreleau) - Jakub Deml, le prêtre maudit (Luc de Goustine) - Du gouvernement selon St Thomas (Bernard Bourdin).

- ◆ Numéro 16 - Entretien avec Léon Poliakov - Le phénomène monarchique dans l'histoire (Roland Mousnier) - Théorie de la justice chez John Rawls (Bertrand Julien) - Recherches sur l'individualisme - Hiérarchies (B. La Richardais) - Comprendre le Japon (Christian Mory).
- ◆ Numéro 17 (épuisé) - Numéro spécial sur Emmanuel Levinas.
- ◆ Numéro 18 - Du libéralisme économique (Alain Parguez) - Comprendre la crise (table ronde avec Paul Dumouchel, Christian Stoffaës, Gérard Destanne de Bemis et André Grjebine) - « Les métamorphoses de la valeur » de G.-H. de Radkowski (Philippe Trainar) - Théorie du circuit et condamnation du libre-échange (Frédéric Poulon) - Un flâneur à San Francisco (Michel Fontaurrelle) - Maurras et Comte (Emmanuel Lazinier).
- ◆ Numéro 19 - Le système Gorbatchev (Martin Hybler) - Antigone en Russie (Luc de Goustine) - Comprendre l'Union soviétique (entretien avec Alexandre Adler) - Pays de l'Est : à la recherche de l'histoire (Martin Hybler) - L'Europe en revues (B. La Richardais) - Une solution pour les pays en voie de développement (Areski Dahmani) - Maurras et Comte (Gérard Leclerc).
- ◆ Numéro 20 - Critique de la communication (entretien avec Lucien Sfez) - Trois remarques sur la culture (Yves Chalas) - Crise de l'éducation (Philippe Cailleux) - Crise de la littérature (Luc de Goustine) - Est-ce la mort de l'Art ? (Alain Flamand) - Splendeur et misère de la critique cinématographique (Nicolas Palumbo) - Intellectuels et politiques (Yves Landevenec) - James Buchanan (Xavier Denis-Judicis) - Découverte à Glozel (François-Marin Fleutot) - Les droits, la loi (B. La Richardais) - Nouvelles littératures chinoises (G. Guiheux).
- ◆ Numéro 21 - Dossier « Révolution 1789 » : Entretien avec François Furet - Colloque « Célébrer 1789 » (interventions de Blandine Barret-Kriegel, Jacques Solé et Lucien Sfez) - Les prémices de la Révolution en Limousin (Luc de Goustine) - L'opinion avant la Révolution (Philippe Cailleux) - Evénements méconnus de la Révolution (Philippe Delorme) - Burke et la représentation nationale (Norbert Col) - David, l'Art et la Révolution (Alain Flamand) - Images des Seychelles (Michel Fontaurrelle) - Note sur les États-Unis (François Prudhomme).
- ◆ Numéro 22 - Dossier « Sociologie » : Entretien avec Georges Balandier - Bonald prophète de la société (Patrick Cingolani) - Ballanche et l'excès révolutionnaire (Georges Navet) - Comte et Littré devant la déchirure sociale - De la sociologie de l'intérêt à l'intérêt de la sociologie (Pierre-Paul Zalio) - Origine et vertus de la redécouverte de F. Le Play - La culture contre la liberté (Pascal Bruckner) - L'exemple du Kosovo (Didier Martin) - La question de l'éthique.
- ◆ Numéro 23 - Numéro spécial d'hommage à Maurice Clavel avec les contributions de Marie Balmay, Hélène Bleskine, Roland Castro, Jean Daniel, Jean-Toussaint Desanti, Jean-Paul Dollé, André Frossard, François Gachoud, Luc de Goustine, Alain Jaubert, Jean-Pierre Le Dantec, Edgar Morin, Philippe Nemo, Rémy Talbot.
- ◆ Numéro 24 - Dossier « Immigration » : Entretien avec Gérard Noiriel - Immigration, nation, natalité (Jean-Claude Barreau) - L'immigration en perspective (Michel Hannoun) - De l'affaire du voile au voile de l'affaire (Pierre-Paul Zalio) - Entretien avec Harlem Désir - L'exclusion comme nécessité tragique ? - Voyage dans un festival « zulu » (Olivier Masclét) - Si Louis XV m'était conté (Marc Desaubliaux) - Mémoires d'Europe.
- ◆ Numéro 25 - « Variations sur la France » avec Yves La Marck, Martin Hybler, Luc de Goustine, Patrick Louis, Axel Tisserand, Pierre-Paul Zalio, Bertrand Renouvin, Rémy Talbot - De Gaulle et saint Bernard (Jacques Berlioz) - Abîmes roumains (Guillaume Kopp) - Télévision et déontologie.
- ◆ Numéro 26 - Dossier « Religion et liberté » : Entretien avec Raphaël Draï - Monarchie et monothéisme chez les Hébreux (François Bourdin) - État, nation, pouvoir chez Claude Bruaire (Bertrand Renouvin) - « Essai sur la révolution » d'Hannah Arendt (François Bourdin) - Faire rendre raison à la raison (Pierre-Paul Zalio) - A la sortie de la captivité d'Égypte (Jirina Siklova) - Monarchie et démocratie dans le Japon d'après-guerre (Christian Mory) - Aveuglement idéologique et clairvoyance romanesque (Patrice Le Roué) - Mystère du comte de Chambord (Marc Desaubliaux).

---

---

# ABONNEMENT

## Pourquoi s'abonner à « Cité » ?

◆ *Pour se cultiver.*

« Cité » se veut un moyen d'information intellectuel et de débat. Par nos entretiens et nos chroniques nous tentons de vous faire découvrir des horizons nouveaux et de vous donner des arguments pour les discussions qui sont les vôtres. Par la grande diversité des sujets abordés et une forme synthétique, « Cité » se veut accessible à tous nos amis.

◆ *Pour la liberté d'expression.*

« Cité » se veut aussi la tribune de talents nouveaux et de sensibilités proches de la nôtre.

◆ *Pour une meilleure gestion.*

Comme vous avez pu le remarquer certains numéros de notre revue ont été rapidement épuisés. Cela est dû à la difficulté pour nous d'ajuster le tirage à des ventes au numéro imprévisibles. Pour nous aider à mieux prévoir le nombre d'exemplaires à imprimer et nous assurer des recettes financières régulières, nous avons besoin de votre abonnement.

### BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE COMMANDE

à retourner à « Cité », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris  
règlement à l'ordre de « Cité », CCP 23 982 63 N Paris

NOM/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

**souscrit un abonnement**

Normal pour un an (4 numéros) : 125 F

Soutien pour un an (4 numéros) : 200 F

Normal pour deux ans (8 numéros) : 235 F

Tarif étranger un an (4 numéros) : 160 F

**commande les numéros suivants (35 F le numéro) :**

.....

Le tome 2 vient de paraître

# Bernanos



*Essais et écrits de combat* (Coll. La Pléiade)

Tome 1 - 366 F franco

Tome 2 - 454 F franco